

**Comptes Consolidés**  
**du Groupe Aéroports de Paris**  
**au 31 décembre 2010**



## Sommaire

	<u>Page</u>
- <b>Compte de résultat consolidé</b> .....	<b>4</b>
- <b>État du résultat global</b> .....	<b>5</b>
- <b>Bilan consolidé</b> .....	<b>6</b>
- <b>Tableau des flux de trésorerie consolidés</b> .....	<b>7</b>
- <b>Tableau de variation des capitaux propres consolidés</b> .....	<b>8</b>
- <b>Annexe aux comptes consolidés</b> .....	<b>9</b>
Note 1 - Déclaration de conformité.....	9
Note 2 - Remarques liminaires.....	9
Note 3 - Comparabilité des exercices.....	10
Note 4 - Règles et méthodes comptables.....	13
Note 5 - Gestion du risque financier.....	28
Note 6 - Gestion du capital.....	32
Note 7 - Soldes intermédiaires de gestion.....	33
Note 8 - Information sectorielle.....	34
Note 9 - Produit des activités ordinaires.....	35
Note 10 - Autres produits opérationnels courants.....	36
Note 11 - Production immobilisée.....	36
Note 12 - Achats consommés.....	36
Note 13 - Coût des avantages du personnel.....	37
Note 14 - Autres charges opérationnelles courantes.....	44
Note 15 - Amortissements, dépréciations et provisions.....	45
Note 16 - Autres produits et charges opérationnels.....	46
Note 17 - Résultat financier.....	47
Note 18 - Entreprises mises en équivalence.....	49
Note 19 - Impôts.....	51
Note 20 - Résultat par action.....	54
Note 21 - Immobilisations incorporelles.....	55
Note 22 - Immobilisations corporelles.....	56
Note 23 - Immeubles de placement.....	57
Note 24 - Autres actifs financiers.....	59
Note 25 - Stocks.....	60
Note 26 - Clients et comptes rattachés.....	60

Note 27 -	Autres créances et charges constatées d'avance.....	61
Note 28 -	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	61
Note 29 -	Capitaux propres .....	61
Note 30 -	Autres provisions .....	63
Note 31 -	Dettes financières.....	64
Note 32 -	Instruments financiers.....	66
Note 33 -	Autres passifs non courants .....	72
Note 34 -	Fournisseurs et comptes rattachés .....	72
Note 35 -	Autres dettes et produits constatés d'avance.....	73
Note 36 -	Flux de trésorerie.....	73
Note 37 -	Informations relatives aux parties liées .....	75
Note 38 -	Engagements hors bilan.....	76
Note 39 -	Informations sur les coentreprises.....	77
Note 40 -	Honoraires des commissaires aux comptes.....	77
Note 41 -	Liste des sociétés du périmètre de consolidation .....	78
Note 42 -	Événements postérieurs à la clôture.....	80

## Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>Année 2010</b>	<b>Année 2009</b>
<b>Produit des activités ordinaires</b> .....	9	<b>2 739 005</b>	<b>2 633 434</b>
Autres produits opérationnels courants.....	10	11 214	9 835
Production immobilisée .....	11	44 864	42 240
Production stockée .....		1 547	1 125
Achats consommés .....	12	(217 162)	(187 360)
Charges de personnel .....	13	(792 713)	(747 809)
Autres charges opérationnelles courantes.....	14	(846 831)	(863 814)
Dotations aux amortissements .....	15	(383 462)	(364 539)
Dépréciations d'actifs, nettes de reprises .....	15	2 912	(4 393)
Dotations aux provisions, nettes des reprises .....	15	(16 336)	(343)
<b>Résultat opérationnel courant</b> .....		<b>543 040</b>	<b>518 376</b>
Autres produits et charges opérationnels .....	16	(806)	(5 817)
<b>Résultat opérationnel</b> .....		<b>542 234</b>	<b>512 559</b>
Produits financiers .....	17	82 271	88 962
Charges financières .....	17	(181 957)	(202 896)
<b>Résultat financier</b> .....	17	<b>(99 686)</b>	<b>(113 934)</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence .....	18	11 252	11 664
<b>Résultat avant impôt</b> .....		<b>453 800</b>	<b>410 290</b>
Impôts sur les résultats .....	19	(153 424)	(140 422)
<b>Résultat de la période</b> .....		<b>300 376</b>	<b>269 868</b>
<i>Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i> .....		309	381
<i>Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère</i> .....		300 067	269 487
<b>Résultats par action attribuables aux</b>			
<b>propriétaires de la société mère:</b>			
Résultat de base par action (en euros) .....	20	3,03	2,73
Résultat dilué par action (en euros) .....	20	3,03	2,73

# État du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b> .....	<b>300 376</b>	<b>269 868</b>
<b>Autres éléments de résultat global pour la période :</b>		
- Différences de conversion .....	636	(51)
- Variations de juste valeur des instruments de couvertures de flux futurs.....	3 779	(2 086)
- Impôt correspondant (*) .....	(1 302)	718
- Éléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt.....	2 761	2 036
<b>Total</b> .....	<b>5 874</b>	<b>617</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL POUR LA PÉRIODE</b> .....	<b>306 250</b>	<b>270 485</b>
<b>Résultat global total pour la période attribuable :</b>		
- aux participations ne donnant pas le contrôle .....	293	358
- aux propriétaires de la société mère .....	305 957	270 127

(\*) concernant exclusivement les variations de juste valeur des instruments de couvertures de flux de trésorerie

# Bilan consolidé

<b>ACTIFS</b>	<i>Notes</i>	<b>Au</b>	<b>Au</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>		<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Immobilisations incorporelles .....	21	91 993	83 077
Immobilisations corporelles .....	22	5 547 710	5 433 688
Immeubles de placement .....	23	429 618	429 106
Participations dans les entreprises mises en équivalence .....	18	417 110	408 204
Autres actifs financiers non courants .....	24	135 733	55 585
Actifs d'impôt différé .....	19	6 192	1 519
<b>Actifs non courants</b> .....		<b>6 628 356</b>	<b>6 411 180</b>
Stocks .....	25	20 396	18 301
Clients et comptes rattachés .....	26	637 450	597 583
Autres créances et charges constatées d'avance.....	27	106 390	108 678
Autres actifs financiers courants .....	24	81 077	98 228
Actifs d'impôt exigible .....	19	1 406	2 362
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	28	808 315	744 844
<b>Actifs courants</b> .....		<b>1 655 035</b>	<b>1 569 995</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b> .....		<b>8 283 390</b>	<b>7 981 175</b>
<hr/>			
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<i>Notes</i>	<b>Au</b>	<b>Au</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>		<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Capital .....	29	296 882	296 882
Primes liées au capital .....	29	542 747	542 747
Actions propres .....	29	-	(4 218)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	29	(135)	(3 264)
Résultats non distribués .....	29	2 566 296	2 398 885
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b> .....		<b>3 405 791</b>	<b>3 231 033</b>
Participations ne donnant pas le contrôle .....	29	1 843	1 392
<b>Total des capitaux propres</b> .....		<b>3 407 634</b>	<b>3 232 425</b>
Emprunts et dettes financières à long terme .....	31	2 766 219	2 574 549
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an .....	13	320 334	309 315
Passif d'impôt différé .....	19	193 531	164 301
Autres passifs non courants .....	33	62 214	49 591
<b>Passifs non courants</b> .....		<b>3 342 298</b>	<b>3 097 756</b>
Fournisseurs et comptes rattachés .....	34	448 491	452 007
Autres dettes et produits constatés d'avance .....	35	560 866	517 831
Emprunts et dettes financières à court terme .....	31	407 145	584 067
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an .....	13	22 031	24 227
Autres provisions courantes .....	30	81 036	64 699
Passif d'impôt exigible .....	19	13 889	8 164
<b>Passifs courants</b> .....		<b>1 533 458</b>	<b>1 650 994</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b> .....		<b>8 283 390</b>	<b>7 981 175</b>

# Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>Année 2010</b>	<b>Année 2009</b>
<b>Résultat opérationnel</b> .....		<b>542 234</b>	<b>512 559</b>
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie :			
- Amortissements, dépréciations et provisions .....		409 175	340 702
- Plus-values nettes de cession d'actifs immobilisés .....		1 285	(1 907)
- Autres .....		(2 691)	(1 004)
Produits financiers nets hors coût de l'endettement .....		1 280	495
<b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b> .....		<b>951 283</b>	<b>850 845</b>
Augmentation des stocks .....		(3 093)	(886)
Augmentation des clients et autres débiteurs .....		(39 182)	(45 016)
Augmentation (diminution) des fournisseurs et autres créditeurs .....		(2 585)	71 564
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b> .....		<b>(44 860)</b>	<b>25 662</b>
Impôts sur le résultat payés .....		(118 347)	(112 163)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b> .....		<b>788 076</b>	<b>764 344</b>
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et entreprises associées.....		1 071	-
Acquisition de filiales (nette de la trésorerie acquise) .....	36	(325)	(75 218)
Investissements corporels et incorporels .....	36	(500 756)	(428 991)
Acquisitions de participations non intégrées .....		(544)	(559)
Variation des autres actifs financiers .....		(13 484)	3 874
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles .....		2 834	5 072
Produits provenant des cessions de participations non consolidées .....		1	-
Dividendes reçus .....		6 545	7 244
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations .....		28 146	(37 796)
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b> .....		<b>(476 512)</b>	<b>(526 374)</b>
Subventions reçues au cours de la période .....		9 624	3 598
Cessions nettes d'actions propres .....		4 372	678
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère .....		(135 573)	(136 489)
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales .....		(515)	(9)
Encaissements provenant des emprunts à long terme .....		437 504	374 131
Remboursement des emprunts à long terme .....		(463 251)	(11 903)
Variation des autres passifs financiers .....		714	(455)
Intérêts payés.....		(186 516)	(145 785)
Produits financiers encaissés .....		81 608	55 076
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b> .....		<b>(252 034)</b>	<b>138 842</b>
Incidences des variations de cours des devises .....		318	(145)
<b>Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b> .....		<b>59 848</b>	<b>376 668</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période .....	36	741 272	364 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période .....	36	801 121	741 272

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultats non distribués	Part Groupe	Participa- tions ne donnant pas le contrôle	Total
				Ecarts de con- version	Réserve de juste valeur				
<b>Situation au 01/01/2009</b> .....	296 882	542 747	(4 190)	(2 192)	-	2 263 471	3 096 718	773	3 097 491
Résultat de la période .....						269 487	269 487	381	269 868
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....				662	(1 734)	1 712	640	(23)	617
<b>Résultat global 2009</b> .....	-	-	-	662	(1 734)	271 199	270 127	358	270 485
Mouvements sur actions propres .....			(28)			706	678		678
Dividendes .....						(136 490)	(136 490)	(9)	(136 499)
Autres variations .....							-	270	270
<b>Situation au 31/12/2009</b> .....	296 882	542 747	(4 218)	(1 530)	(1 734)	2 398 886	3 231 033	1 392	3 232 425
Résultat de la période .....						300 067	300 067	309	300 376
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....				652	2 477	2 761	5 890	(16)	5 874
<b>Résultat global 2010</b> .....	-	-	-	652	2 477	302 828	305 957	293	306 250
Mouvements sur actions propres .....			4 218			154	4 372		4 372
Dividendes .....						(135 574)	(135 574)	(515)	(136 089)
Autres variations .....						3	3	673	676
<b>Situation au 31/12/2010</b> .....	296 882	542 747	-	(878)	743	2 566 297	3 405 791	1 843	3 407 634

*Voir les commentaires en note 29.*

## Annexe aux comptes consolidés

### Note 1 - Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2010 ont été établis en conformité avec les normes "IFRS" (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :  
[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 et non encore approuvées par l'Union Européenne est sans incidence sur les comptes du groupe AÉROPORTS DE PARIS.

### Note 2 - Remarques liminaires

Les comptes du Groupe AÉROPORTS DE PARIS au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 février 2011. Ces comptes ne seront définitifs qu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 5 mai 2011.

AÉROPORTS DE PARIS ("la Société") est une entreprise domiciliée en France.

Nom de la société mère :	AÉROPORTS DE PARIS
Siège social :	291, boulevard Raspail – 75014 Paris
Forme juridique :	Société anonyme au capital de 296 881 806 euros
SIREN :	552 016 628 RCS Paris

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ont établi leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre 2010, ou à défaut, une situation intermédiaire à cette date.

Aéroports de Paris détient et exploite les trois principaux aéroports de la région parisienne : Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Sur ces plates-formes, il met à la disposition des passagers, des compagnies aériennes et des opérateurs de fret et de courrier des installations et leur offre une gamme de services adaptée à leurs besoins.

### 3.1. Evénements significatifs

#### 3.1.1. Signature du contrat de régulation économique portant sur la période tarifaire 2011-2015

Aéroports de Paris a signé avec l'Etat le nouveau contrat de régulation économique portant sur la période 2011-2015. Fruit d'une longue période de préparation et d'une large concertation avec les différentes parties prenantes, ce contrat fait suite à celui qui avait été conclu début 2006 et reprend l'essentiel des propositions formulées par Aéroports de Paris dans un dossier public de consultation diffusé le 19 février 2010.

Les principaux axes du nouveau contrat sont :

- la mise en place de 10 indicateurs de qualité de service ambitieux et pouvant donner lieu à une incitation financière sous forme de bonus et de malus, dont 5 mesurant directement la satisfaction des passagers,
- un programme d'investissements de 1,8 milliards d'euros sur le périmètre régulé portant notamment sur l'amélioration des terminaux les plus anciens, associé à des incitations financières concernant le respect du calendrier des investissements à fort enjeu,
- un plafond d'évolution tarifaire modéré (1,38 % par an en moyenne au-delà de l'inflation), accompagné d'une clause d'ajustement pour compenser en partie les écarts constatés sur le trafic.

Cette évolution modérée est rendue possible par la poursuite des gains de productivité à travers notamment des efforts de maîtrise des charges.

Ce contrat prend en compte une évolution du périmètre régulé de l'entreprise, qui interviendra le 1er janvier 2011 en application d'un arrêté interministériel du 17 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 16 septembre 2005 relatif aux redevances pour services rendus sur les aérodromes. A cette date, sortiront du périmètre régulé les activités immobilières dites de diversification (c'est-à-dire celles qui ne sont pas liées au fret aérien, à l'assistance en escale, à la maintenance d'aéronefs ainsi qu'à l'aviation générale et d'affaires, au stationnement automobile et au transport public) ainsi que les activités commerciales (relatives aux boutiques, à la restauration et à l'hôtellerie, à la location automobile, aux services bancaires et de change, à la publicité).

#### 3.1.2. Eruption du volcan Eyjafjöll

Le trafic aérien a été interrompu en France et dans certains pays européens en avril dernier en raison du nuage de cendres provenant du volcan islandais Eyjafjöll. L'impact négatif sur le trafic d'Aéroports de Paris est estimé à environ 1,4 million de passagers pour les cinq jours d'interruption du trafic (du jeudi 15 avril, 23 heures, au mardi 20 avril, 12 heures) et les deux jours de reprise progressive du trafic. Les impacts négatifs sur le chiffre d'affaires et sur l'EBITDA du Groupe sont respectivement estimés à environ 23 et 20 millions d'euros.

#### 3.1.3. Emissions d'emprunts obligataires

En janvier 2010, Aéroports de Paris a émis un emprunt obligataire d'un montant de 200 millions de francs suisses. Cet emprunt, porte intérêt à 2,50 % et a une date de règlement fixée au 27 janvier 2017. Cet emprunt bénéficie d'une couverture totale de change par le biais d'un *cross-currency* swap en euros à taux variable.

En mai 2010, Aéroports de Paris a, dans le cadre d'une offre d'échange portant sur 3 emprunts obligataires émis par Aéroports de Paris et venant à échéance en 2011, 2012 et 2014, émis un nouvel emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, d'une durée de 10 ans et portant intérêt à 3,886 %. Ce dernier a une date de règlement au 10 mai 2020. A l'issue de cette opération, 240 millions d'euros d'obligations ont été échangés et 260 millions d'euros d'obligations ont été nouvellement émis.

### 3.2. Changements de méthodes comptables

Les règles et méthodes appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont comparables à celles appliquées au 31 décembre 2009 à l'exception de l'adoption des normes / interprétations suivantes approuvées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2010 :

"Paquet" IFRS3 (révisée):

- IFRS 3 (révisée) : Regroupements d'entreprises (approuvée en juin 2009) ;
- Amendements à IAS 27 : États financiers consolidés et individuels (approuvés en juin 2009) ;
- Améliorations 2008 - Amendements d'IFRS 5 (approuvées en mars 2010) ;
- Améliorations 2009 – Amendements d'IFRS2, IAS 38 et IFRIC 9 (approuvées en mars 2010) ;
- IFRIC 17 : Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires (approuvée en novembre 2009) ;

Autres:

- IFRIC 12 : Accords de concession de services (approuvée en mars 2009) ;
- IFRIC 16 : Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (approuvée en juin 2009) ;
- IFRIC 15 : Contrats de construction de biens immobiliers (approuvée en juillet 2009) ;
- Amendements d'IAS 39 : Éléments éligibles à la couverture (approuvés en septembre 2009).
- IFRS 1 (version restructurée) : Première adoption des IFRS (approuvée en novembre 2009).
- IFRIC 18 : Transferts d'actifs des clients (approuvée en décembre 2009) ;
- Améliorations annuelles (2007–2009) - Autres (approuvées en mars 2010) ;
- Amendements à IFRS 2 : Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (approuvés en mars 2010) ;
- Amendements à IFRS 1 : Exemptions supplémentaires pour les premiers adoptants (approuvés en juin 2010).

Révision d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises : cette révision applicable au 1er janvier 2010 a placé le contrôle au centre du nouveau traitement. Ainsi, tout intérêt antérieurement détenu est désormais réévalué à la juste valeur en contrepartie du résultat lors de la prise de contrôle. Le goodwill est comptabilisé à cette date. La norme révisée laisse alors l'option, pour chaque acquisition, de comptabiliser le goodwill comme un actif correspondant soit au seul intérêt du Groupe, soit du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle (goodwill complet). Les honoraires d'acquisition, antérieurement inclus dans le coût des regroupements d'entreprises, sont immédiatement comptabilisés en charges. Symétriquement à la prise de contrôle, la perte de contrôle déclenche la décomptabilisation des actifs et passifs et la réévaluation à la juste valeur de l'intérêt résiduel en contrepartie du résultat.

Amendement à IAS 27, Etats financiers consolidés et individuels : cet amendement applicable au 1er janvier 2010 transcrit dans la norme sur les règles de consolidation les conséquences de la révision d'IFRS 3. Depuis le 1er janvier 2010, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des propriétaires agissant en cette qualité, et, en conséquence, aucun goodwill n'est comptabilisé. Auparavant, un goodwill était comptabilisé lors de l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale, et représentait l'excédent du coût de l'investissement complémentaire par rapport à la valeur comptable des intérêts dans les actifs nets acquis à la date de la transaction. Les variations d'intérêt sans incidence sur le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres sans incidence sur le goodwill.

Aucun regroupement d'entreprises n'est intervenu en 2010.

Les améliorations annuelles (2007-2009) comportent notamment un amendement à IAS 17 supprimant la présomption selon laquelle un contrat de location portant sur un terrain est un contrat de location simple en l'absence de clause de transfert de propriété automatique au preneur à l'issue du contrat. Les contrats de location identifiés au 31 décembre 2010 par AÉROPORTS DE PARIS et incluant des terrains demeurent classés en contrats de location simple car ne remplissant pas les critères de classification en contrats de location-financement.

L'adoption des autres nouvelles normes et interprétations n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010.

En outre, conformément à IAS 8.30, AÉROPORTS DE PARIS a choisi de ne pas appliquer par anticipation certaines normes approuvées par l'Union Européenne mais d'application non obligatoire en 2010, notamment :

- Amendement à IAS 32 : Classement des droits de souscription émis (approuvés en décembre 2009) ;
- Amendement à IFRS 1 : exemption limitée à l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants (approuvé en juin 2010) ;
- IAS 24 (révisée) : Informations relatives aux parties liées (approuvée en juillet 2010) ;
- IFRIC 19 : Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres (approuvée en juillet 2010) ;
- Amendement à IFRIC 14 : IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction (approuvé en juillet 2010).

Enfin, le groupe n'applique pas les textes suivants qui n'ont pas été approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 :

- IFRS 9 : Instruments financiers (adoption suspendue) ;
- Améliorations annuelles (2008-2010) (publiées en mai 2010) ;
- Amendements à IFRS 7 : Instruments financiers : Informations à fournir - Transferts d'actifs financiers (publiés en octobre 2010) ;
- Amendements à IFRS 1 : Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants (publiés en décembre 2010) ;
- Amendements à IAS 12: Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents (publiés en décembre 2010).

AÉROPORTS DE PARIS n'anticipe pas d'incidences significatives résultant de l'application de ces normes et interprétations.

### 3.3. Evolution du périmètre de consolidation

#### 3.3.1. Mouvements de périmètre 2010

Les seuls mouvements de périmètre enregistrés en 2010 sont les suivants:

- une cession complémentaire à des tiers par HUB TELECOM en janvier 2010 d'une participation de 5,06% dans le capital de MASTERNAUT INTERNATIONAL, ramenant ainsi le pourcentage d'intérêts du Groupe dans cette société de 98,11% à 93,05% ;
- la sortie de VOYAGES-AEROPORTSDEPARIS.COM, suite à la dissolution de cette société par confusion de patrimoine au profit d'AÉROPORTS DE PARIS en décembre 2010.

Ces mouvements de périmètre n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes 2010.

#### 3.3.2. Rappel des mouvements de périmètre 2009

L'exercice 2009 avait enregistré les entrées suivantes dans le périmètre de consolidation :

- le groupe MASTERNAUT, dont le coût d'acquisition, après un ajustement enregistré en 2010, s'est élevé à 19,7 millions d'euros, dégageant un goodwill de 7,3 millions d'euros. Ce groupe, dont la société-mère est MASTERNAUT INTERNATIONAL, est détenu à 93,05 % par HUB TELECOM ;
- le groupe MASTERNAUT UK, dont le coût d'acquisition, après actualisation en 2010 du futur complément de prix, s'est élevé à 8 millions d'euros, dégageant un goodwill de 19,9 millions d'euros. Ce groupe est détenu à 100% par MASTERNAUT INTERNATIONAL ;
- la société ROISSY CONTINENTAL SQUARE, dont le coût d'acquisition, après actualisation de l'option d'achat sur les 40% de participations ne donnant pas le contrôle, s'est élevé à 48,3 millions d'euros, dégageant un goodwill de 6,9 millions d'euros. Cette société est détenue à 60 % par AÉROPORTS DE PARIS. Son acquisition étant toutefois assortie d'une option de vente portant sur le

solde de 40% de son capital, le groupe a choisi de la comptabiliser selon la méthode dite "de l'acquisition anticipée" en incluant dans le coût initial d'acquisition le coût estimé pour acquérir la participation ne donnant pas le contrôle ;

- la société ADPM MAURITIUS, filiale à 100% d'AÉROPORTS DE PARIS MANAGEMENT.

A noter également la liquidation en 2009 du GIE ROISSYPOLE, suite à sa dissolution anticipée décidée par ses membres du fait de la réalisation de son objet social.

## Note 4 - Règles et méthodes comptables

### 4.1. Base d'établissement des états financiers

Les états financiers sont principalement basés sur le coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs détenus à des fins de transaction et des actifs désignés comme étant disponibles à la vente dont la comptabilisation suit le modèle de la juste valeur.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement. Les estimations effectuées concernent essentiellement les normes IAS 19 (notes 4.17 et 13), IAS 37 (note 4.18) et la juste valeur des immeubles de placement présentée en annexe (notes 4.6 et 23).

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables retenues par le groupe en cas d'option possible dans une norme sont les suivantes :

- IAS 19 – Avantage du personnel : le Groupe n'a pas opté pour une comptabilisation en capitaux propres de la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies, telle que prévue par l'amendement d'IAS 19. Le Groupe continue donc à appliquer la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels dans le compte de résultat, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.
- IAS 40 – Immeubles de placement : Après la comptabilisation initiale, le Groupe n'a pas opté pour le modèle de la juste valeur. Les immeubles de placement sont donc évalués au coût historique dans les états financiers du Groupe. La juste valeur des immeubles de placement fait l'objet d'une information en note 23.

### 4.2. Principes de consolidation

#### 4.2.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les comptes de la société AÉROPORTS DE PARIS ainsi que ceux de ses filiales, coentreprises et entreprises associées :

- les filiales contrôlées de manière exclusive par le Groupe, notamment celles dont la société mère détient, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote, sont incluses dans les états financiers consolidés en additionnant, ligne à ligne, les actifs, passifs, produits et charges. La part attribuable aux intérêts minoritaires est présentée séparément au compte de résultat et au sein des

capitaux propres du bilan. Les filiales sont consolidées à compter de leur date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse;

- les coentreprises contrôlées conjointement en vertu d'un accord contractuel avec d'autres entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à ne retenir les actifs, passifs, produits et charges, dans les états financiers, qu'à hauteur de la quote-part du Groupe dans le capital des entreprises concernées. La coentreprise est consolidée jusqu'à la date à laquelle le Groupe cesse d'avoir le contrôle conjoint de l'entité contrôlée conjointement;
- les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir ni le contrôle ni un contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose d'un droit de vote au moins égal à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de l'entreprise associée, y compris les résultats de la période. L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation et il n'est pas amorti. Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle au titre de la participation nette du groupe dans l'entreprise associée. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée. Quand un changement est comptabilisé directement dans les capitaux propres des entreprises associées, le Groupe comptabilise sa quote-part de tout changement et fournit l'information dans le tableau de variation des capitaux propres si cela est applicable. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tous les comptes et transactions réciproques entre les sociétés intégrées sont éliminés à hauteur de la part d'intérêt du groupe pour les entreprises associées et coentreprises, de même que les résultats internes à l'ensemble consolidé (dividendes, plus-values de cessions, provisions sur titres et créances, etc.), sauf dans le cas de pertes latentes représentatives de perte de valeur.

#### 4.2.2. *Regroupements d'entreprises*

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Les écarts d'acquisition dégagés lors de l'acquisition de titres de filiales, entreprises associées et coentreprises représentent la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition de ces titres et la quote-part des actifs et des passifs acquis et passifs éventuels évalués à leur juste valeur. Ces écarts d'acquisition, lorsqu'ils sont positifs, sont inscrits au bilan dans les Immobilisations incorporelles pour les filiales et les coentreprises et au poste "Participations dans les entreprises mises en équivalence" pour les entreprises associées. Lorsqu'ils sont négatifs, ces écarts sont directement portés en résultat dans les "Autres produits opérationnels".

Les résultats des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure à la date à laquelle le groupe obtient le contrôle ou exerce un contrôle conjoint ou une influence notable ou antérieure à la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable cesse.

### 4.3. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

#### 4.3.1. Conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros de la manière suivante :

- les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et charges du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis à un cours approchant les cours de change aux dates de transactions;
- les écarts de change en résultant sont portés au bilan dans les capitaux propres en réserves de conversion.

Aucune société du périmètre de consolidation n'est située dans une économie hyper inflationniste.

#### 4.3.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées comme suit :

- lors de leur comptabilisation initiale, les transactions en devises sont enregistrées au cours de change à la date de la transaction ;
- à chaque clôture, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture, les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique demeurent convertis au cours de change initial et les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée ;
- les écarts résultant du règlement ou de la conversion d'éléments monétaires sont portés en résultat dans les charges financières nettes.

### 4.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les écarts d'acquisition correspondant aux écarts positifs dégagés lors de regroupements d'entreprises conformément aux principes exposés au § 4.2.2 ci-dessus, diminués du cumul des pertes de valeur. Ces écarts d'acquisition font l'objet, annuellement ou dès qu'il existe un indicateur de perte de valeur, d'un test de dépréciation pouvant conduire à constater une perte de valeur lorsque la valeur recouvrable de ces écarts devient inférieure à leur valeur comptable, la valeur recouvrable correspondant au plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, eux-mêmes calculés à partir des plans d'affaires des sociétés concernées. La juste valeur correspond au prix de cession de la société net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché;
- les logiciels informatiques évalués à leur coût d'acquisition ou de production et amortis linéairement sur leur durée normale d'utilisation allant de 1 à 7 ans selon les cas;
- des droits d'usage amortis linéairement sur 15 ans.

### 4.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût tient compte, le cas échéant, des réévaluations de 1959 et 1976, lesquelles ont été utilisées en tant que coût présumé en vertu de l'option offerte par la norme IFRS 1.17. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend notamment le coût des matières premières et de la main d'œuvre directe.

Pour les immobilisations antérieures au 1er janvier 2009, les intérêts des capitaux empruntés pour le financement des immobilisations sont exclus du coût d'acquisition de ces dernières. Depuis le 1er janvier 2009, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation estimée :

• Aménagement de terrains	20 ans
• Aéroports	50 ans
• Autres bâtiments	40 à 50 ans
• Aménagements des aéroports et autres bâtiments	10 à 20 ans
• Sécurité	10 à 20 ans
• Equipements des aéroports:	
- Manutention des bagages	20 ans
- Passerelles télescopiques	20 ans
- Escaliers, ascenseurs et escalators	25 ans
• Tunnels et ponts	45 ans
• Pistes d'atterrissage	10 et 50 ans
• Voies routières et signalisation	10 à 50 ans
• Installations techniques	5 à 50 ans
• Aires de stationnement	50 ans
• Installations ferroviaires	10 à 50 ans
• Véhicules	5 ans
• Mobilier de bureau	7 ans
• Matériel informatique	5 à 7 ans
• Matériel de transport	7 à 10 ans

Pour la détermination des dotations aux amortissements, les immobilisations corporelles sont regroupées par composants ayant des durées et des modes d'amortissement identiques.

Les terrains ne donnent pas lieu à amortissement.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée, conformément à la méthode exposée au § 4.7 ci-après.

Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les immeubles de placement portés sur une ligne spécifique du bilan (cf. § 4.6 ci-après).

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de décomptabilisation de l'actif.

#### 4.6. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par AÉROPORTS DE PARIS pour ses besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste Immobilisations corporelles.

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par AÉROPORTS DE PARIS pour ses besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Depuis 2009, les immeubles en cours de construction sont intégrés dans le périmètre des immeubles de placement. Auparavant, ces biens étaient enregistrés au sein de la rubrique "immobilisations corporelles".

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

La juste valeur de ces immeubles, dont le montant est indiqué en note 23 de la présente Annexe, est basée sur une approche mixte reposant sur des données de marché et sur l'actualisation des flux de trésorerie générés par les actifs.

Les bâtiments et les terrains loués relevant de ce périmètre ont été évalués sur la base de leurs flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base des conditions actuelles d'exploitation d'AÉROPORTS DE PARIS.

Les réserves foncières sont évaluées à partir d'un prix de vente estimé tenant compte des conditions de marché actuelles de la zone. Cette évaluation intègre par ailleurs un abattement lié à la capacité d'absorption du marché et donc à l'horizon effectif de valorisation de ces réserves.

Le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie correspond au coût du capital observé d'une activité immobilière parfaitement diversifiée. En parallèle, une décote liée à la spécificité des actifs détenus (nature, concentration géographique) a été appliquée aux résultats.

Les différents paramètres utilisés dans le cadre de cette approche ont été estimés conformément aux pratiques de marché actuelles. A cet égard, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de recourir à un évaluateur indépendant. Seuls quelques immeubles, dont la contribution à la juste valeur globale n'est pas significative, ont néanmoins donné lieu à expertise.

#### 4.7. Dépréciations d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indicateur qu'un actif a subi une perte potentielle de valeur. S'il existe un tel indicateur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Les indicateurs suivis en application d'IAS 36 sont les suivants :

- baisse du niveau des investissements courants et de restructuration, ne permettant pas d'apprécier le maintien de potentiel des installations d'Aéroports de Paris ;

- concernant les activités du périmètre régulé et celles financées par la taxe d'aéroport, remise en cause du maintien du critère de régulation tarifaire s'appuyant sur le principe d'une rémunération des actifs calculée à partir de leur valeur nette comptable, dégradant les perspectives de flux de trésorerie futurs ;
- concernant l'escale, perspectives de pertes récurrentes et/ou d'incessibilité des actifs, dégradant les perspectives de flux de trésorerie futurs et/ou la valeur vénale des actifs.

Aucun de ces indicateurs n'est observé à fin 2010, si bien qu'aucune unité génératrice de trésorerie n'a nécessité la réalisation de tests de dépréciation d'actifs.

Pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Les unités génératrices de trésorerie ont été alignées sur les segments définis par ailleurs dans le cadre de l'information sectorielle (*cf. note 4.22*), à savoir:

- Activités aéronautiques
- Commerces et services
- Escale et prestations annexes
- Immobilier
- Autres activités

Par ailleurs, les titres mis en équivalence sur Schiphol Group ont fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2010 menant à la conclusion d'une non-dépréciation de cette participation.

#### 4.7.1. *Calcul de la valeur recouvrable*

La valeur recouvrable des actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

#### 4.7.2. *Reprise de la perte de valeur*

La perte de valeur est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

#### 4.8. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Conformément au principe exposé au § 4.2.1, ce poste correspond à la part détenue par le Groupe dans les capitaux propres retraités des sociétés associées, majorés des écarts d'acquisition constatés sur ces dernières.

#### 4.9. Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

A la date de comptabilisation initiale, le Groupe détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories suivantes prévues par la norme IAS 39 :

##### 4.9.1. Actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme.

Il s'agit pour le Groupe :

- de la trésorerie et équivalents de trésorerie qui comprennent les disponibilités, les placements à court terme ainsi que les autres instruments liquides et facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable et dont la maturité est de six mois au plus au moment de leur date d'acquisition. Les placements de plus de trois mois, de même que les comptes bancaires bloqués ou nantis sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires figurent en dettes financières au passif du bilan;
- des instruments financiers dérivés non qualifiés comptablement de couverture pour lesquels les justes valeurs sont positives.

Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat.

##### 4.9.2. Prêts et créances

Il s'agit notamment des créances à long terme rattachées à des participations non consolidées, des prêts à des sociétés associées, des prêts à long terme au personnel, des dépôts et cautionnements et des créances clients.

Ces prêts et créances sont valorisés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. La juste valeur correspond à la valeur nominale lorsque l'échéance de paiement n'est pas significative.

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

Ces créances sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu en application de la méthode suivante :

- les créances non recouvrées sont transférées en créances douteuses, lorsqu'elles sont non soldées à la date d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, et lorsque le risque d'irrécouvrabilité est important (dépôt de bilan prévisible, cessation d'activité de clients étrangers) ;

- les créances douteuses ou litigieuses sont dépréciées en fonction du statut de chaque pièce comptable (créance antérieure au dépôt de bilan, réclamation en cours, litige...) ou de la solvabilité du client pour les créances exigibles (poursuites en cours, client étranger sans actif en France ...).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, AÉROPORTS DE PARIS ne dispose plus des prérogatives de droit public et n'a donc plus recours aux états exécutoires. Par conséquent, seules sont possibles les procédures de recouvrement amiables et contentieuses.

#### 4.9.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit pour le Groupe des titres de participations non consolidés. A chaque clôture périodique, ces titres sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une technique d'évaluation reposant sur des indications fiables et objectives avec les autres estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

#### 4.10. Titres d'auto – contrôle

Les titres d'auto-contrôle sont enregistrés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition, y compris les coûts directs attribuables, nets d'impôts. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

#### 4.11. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

De même, les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

#### 4.12. Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion du risque de taux de sa dette à moyen et long terme, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, constitués d'opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps et *cross currency swaps*) principalement adossés à des lignes d'emprunts obligataires ou de prêts bancaires.

Ces swaps de taux d'intérêts sont initialement et ultérieurement évalués au bilan à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du résultat sauf dans les cas particuliers de la comptabilité de couverture exposés ci-dessous.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le compte de résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné.
- Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période.
- Une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en Autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières à court terme, ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soulte correspondant à leur juste valeur.

#### 4.13. Juste valeur des instruments financiers

##### 4.13.1. Méthode de calcul de la juste valeur

La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libres de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier :

- flux futurs actualisés pour les emprunts obligataires et bancaires ;
- prix cotés sur un marché organisé pour les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de cash flow futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

La juste valeur des contrats de vente à terme de devises correspond à la différence entre les montants de devises convertis aux cours contractuellement fixés pour chaque échéance et les montants de ces devises convertis au taux forward pour ces mêmes échéances.

#### 4.13.2. Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les cours sont communiqués par l'Autorité des marchés financiers ;
- Niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau s'applique principalement aux instruments dérivés dont les valorisations sont fournies par Bloomberg ;
- Niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. A ce jour, ce niveau ne trouve pas à s'appliquer au sein du Groupe.

L'ensemble des valorisations par niveau de juste valeur est présenté en note 32.2.

#### 4.14. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles taxables liées à la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- les différences temporelles taxables ou déductibles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ainsi que les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, associées ou co-entreprises s'il n'est pas probable que les différences s'inverseront dans un avenir prévisible ou qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel elles pourront s'imputer.

Toutefois, les retraitements liés aux contrats de location financement donnent lieu à la constatation d'un impôt différé, bien qu'ils n'affectent ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice fiscal lors de leur comptabilisation initiale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés. D'une façon générale, les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôts pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Le groupe fiscalement intégré comprenant la société mère AÉROPORTS DE PARIS et six filiales françaises détenues, directement ou indirectement, à plus de 95% - ALYZIA HOLDING, ALYZIA, ALYZIA SURETÉ, CŒUR D'ORLY COMMERCES INVESTISSEMENTS (COCI) SAS, COEUR D'ORLY INVESTISSEMENTS SAS et AIRPORT HANDLING PARTNER (non consolidée) - constitue, pour l'application des principes ci-dessus, une entité fiscale unique.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables ou récupérables auprès des administrations fiscales au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice. Il est porté respectivement dans les passifs ou actifs courants du bilan.

Par ailleurs, le Groupe a décidé de ne pas comptabiliser en impôt sur les résultats la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) introduite par la loi de finances 2010 réformant la taxe professionnelle. Ainsi l'intégralité de la nouvelle contribution économique territoriale, comprenant également la contribution foncière des entreprises, est classée en charges opérationnelles courantes au même titre que l'était la taxe professionnelle à laquelle cette contribution s'est substituée à compter de 2010. Le traitement comptable ainsi retenu facilite la comparabilité des résultats. Par voie de conséquence, cette contribution ne donne lieu à aucune comptabilisation d'impôt différé.

#### 4.15. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent en Autres passifs non courants.

Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée de l'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des Autres produits opérationnels courants.

#### 4.16. Stocks

Le coût d'entrée des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. En sont exclus les frais financiers internes et externes, les frais de distribution et les frais de stockage. Les stocks sont évalués lors de leur sortie suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est constatée si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'entrée en stock. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

#### 4.17. Avantages du personnel

##### 4.17.1. Régimes à prestations définies

Donnent lieu à des provisions pour engagements sociaux portées au passif du bilan les avantages postérieurs à l'emploi suivants:

- les indemnités de fin de carrière versées au moment du départ en retraite ou en cas de licenciement pour inaptitude;
- les allocations de pré-retraite prévues dans le cadre du dispositif de départ à la retraite anticipée (PARDA) mis en place depuis 1977 et des mesures d'âge ciblées prises en 2006 ;
- les retraites complémentaires versées sous forme de rente au profit des pompiers en vertu d'un accord prévoyant leur départ en retraite à partir de 55 ans ;
- les cotisations prises en charge par AÉROPORTS DE PARIS au titre de la couverture santé des retraités actuels et de leurs ayants droit ;
- la retraite complémentaire à prestations définies mise en place en 2007.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés non comptabilisés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par un actuairé qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Tous les écarts actuariels au 1er janvier 2004, date de la transition aux IFRS, ont été comptabilisés. S'agissant des écarts actuariels survenus après le 1er janvier 2004 pour déterminer l'obligation du Groupe au titre d'un régime, la fraction des écarts actuariels cumulés non comptabilisés excédant 10% du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

Les hypothèses actuarielles retenues sont précisées en note 13.

#### *4.17.2. Régimes à cotisations définies*

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements futurs.

#### *4.17.3. Autres avantages à long terme*

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés, le cas échéant, de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Cette catégorie d'avantages du personnel, qui concerne exclusivement les médailles d'honneur de l'aéronautique décernées aux agents d'AÉROPORTS DE PARIS ainsi que les primes versées concomitamment, donne lieu à des provisions pour engagements sociaux au passif du bilan.

### **4.18. Provisions**

Une provision est constituée lorsque le groupe AÉROPORTS DE PARIS a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

#### 4.19. Contrats de location

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur la base de la substance de l'accord et nécessite d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou plusieurs actifs spécifiques, et si l'accord octroie un droit d'utilisation de l'actif.

##### 4.19.1. Les contrats de location dans les états financiers du Groupe en tant que preneur

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles (*cf. note 4.5*) ou en immeubles de placement (*cf. note 4.6*) et sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

##### 4.19.2. Les contrats de location dans les états financiers du Groupe en tant que bailleur

En application de la norme IAS 17, un actif mis à disposition d'un tiers aux termes d'une location financement (par opposition à une location simple) n'est pas enregistré à l'actif du bilan comme une immobilisation, mais comme une créance dont le montant est égal à la valeur actualisée des flux futurs générés par cet actif.

Un actif satisfait à la qualification de location financement lorsque le contrat transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif au preneur. Les critères suivants doivent être analysés:

- Spécificité des actifs à un client sauf à leur apporter des modifications majeures ;
- Durée de la convention représentant une partie significative de la durée de vie de l'actif ;
- Valeur actualisée des paiements au commencement du contrat s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur d'origine de l'actif loué (assimilé à la valeur brute comptable) ;
- Obligation implicite pour le preneur de re-louer le bien à la fin de la convention.

Les autres contrats de location dans lesquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif demeurent classés en tant que contrats de location simple. Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la période de location sur les mêmes bases que les revenus de location.

#### 4.20. Comptabilisation des produits

##### 4.20.1. Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant :

- à la recouvrabilité de la contrepartie due ;
- aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation ; ou
- au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de l'achat, et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

#### 4.20.2. *Redevances aéronautiques*

Les redevances aéronautiques regroupent les redevances d'atterrissage, de balisage, de stationnement, la redevance passager et la redevance pour usage des installations fixes de distribution de carburants d'aviation.

Les conditions d'évolution des redevances sont fixées par des contrats pluriannuels d'une durée maximale de cinq ans conclus avec l'Etat ou, en l'absence de contrat pluriannuel, sur une base annuelle dans des conditions fixées par décret. Dans le cadre du processus de consultation qui précède la fixation des évolutions des redevances, les compagnies aériennes sont amenées à faire part de leurs commentaires et avis sur ces évolutions.

Dans le cadre des contrats pluriannuels conclus avec l'Etat, les paramètres d'évolution des redevances payées par les compagnies aériennes peuvent inclure non seulement les recettes des activités aéronautiques, mais aussi les recettes d'autres activités.

#### 4.20.3. *Revenus locatifs*

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en résultat sur une base linéaire sur toute la durée du contrat de location.

#### 4.20.4. *Taxe d'aéroport*

Les conditions d'assiette et de recouvrement de la taxe aéroport ont été fixées par la loi de Finances pour 1999 articles 51 et 136 (Code Général des Impôts : articles 302 bis K et 1609 quatervicies). L'article 1609 précise notamment : "le produit de la taxe est affecté sur chaque aéroport au financement des services de sécurité – incendie – sauvetage, de lutte contre péril aviaire, de sûreté et des mesures effectuées dans le cadre des contrôles environnementaux".

Les articles L251-2 et L282-8 du Code de l'Aviation Civile fixant les attributions d'AÉROPORTS DE PARIS en matière de sécurité et de sûreté, les charges d'exploitation correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de leur survenance et les produits sont comptabilisés en chiffre d'affaires.

Lorsque le montant cumulé de la taxe perçue est supérieur au montant cumulé des charges enregistrées, un produit constaté d'avance égal à l'excédent encaissé est comptabilisé, et dans le cas contraire un produit à recevoir est comptabilisé.

#### 4.20.5. *Produits financiers liés à l'activité*

Les produits d'intérêts constatés en tant que bailleur au titre des contrats de location financement sont comptabilisés en Produit des activités ordinaire, afin de donner une image fidèle de la performance financière notamment du segment Immobilier auquel ces produits sont affectés.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

#### 4.20.6. *Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA)*

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores aériennes, la Direction générale de l'Aviation civile reverse à AÉROPORTS DE PARIS la TNSA encaissée auprès des compagnies aériennes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, AÉROPORTS DE PARIS s'est vu confier la gestion des dossiers d'aide à l'insonorisation et reverse aux riverains, pour le compte de l'Etat, les aides qui leur sont attribuées. A ce titre, AÉROPORTS DE PARIS perçoit une indemnité pour les frais de gestion de cette taxe. Cette indemnité est portée en Produit des activités ordinaires au sein des Autres recettes.

Les montants encaissés et reversés sont enregistrés en autres créances et autres dettes.

#### 4.20.7. Reversement BAAC

Les fonctions de support technique et administratif auprès de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA) font l'objet d'une rémunération couvrant les coûts exposés par Aéroports de Paris.

La convention-cadre spécifique aux services apportés signée le 30 mars 2010 couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010. En application de cette convention, les coûts de fonctionnement ont été facturés en totalité au cours de l'exercice.

Ce reversement est porté en Produit des activités ordinaires au sein des Autres recettes.

#### 4.21. Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 4.22. Secteurs opérationnels

Le groupe Aéroports de Paris a défini son information sectorielle sur la base d'une information par secteur opérationnel tel qu'identifié par le Comité Exécutif, principal décideur opérationnel du groupe. Un secteur opérationnel est une composante du groupe qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel du groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance.

Les secteurs opérationnels identifiés du groupe Aéroports de Paris sont les suivants :

- **Activités aéronautiques** : ce secteur opérationnel regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par le Groupe concourant au service public aéroportuaire de traitement des avions sur les aéroports ou des flux des passagers aériens et de leurs accompagnants dans les installations du Groupe. Les services aéroportuaires sont rémunérés en particulier par les redevances principales (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances accessoires (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, de fourniture d'électricité aux aéronefs, ...) ainsi que par la taxe d'aéroport pour ce qui concerne en particulier les activités de sûreté, de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs ;
- **Commerces et services** : ce secteur opérationnel regroupe l'ensemble des produits et des services proposés par le Groupe à ses clients facilitant leur accueil ou leur occupation dans ses installations, en particulier dans les domaines des activités commerciales dans les aérogares (boutiques, bars et restaurants, banques et change, ...), des locations immobilières en aérogares, des parcs et accès ou des prestations industrielles ;

- **Escale et prestations annexes** : ce secteur opérationnel regroupe l'ensemble des produits et services fournis par le Groupe aux compagnies aériennes au titre de l'assistance en escale, tels que listés en annexe de la Directive européenne 96/67CE du Conseil relative au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de la Communauté, dont les dispositions sont reprises aux articles R 216-1 et suivants du Code de l'Aviation Civile, et de certains autres services;
- **Immobilier** : ce secteur opérationnel regroupe l'ensemble des produits et services de location immobilière et activités commerciales connexes fournis par le Groupe à l'exclusion des locations immobilières réalisées dans les aéroports liés à l'exploitation de ces derniers ;
- **Autres activités** : ce secteur opérationnel regroupe l'ensemble des produits et des services fournis pour l'essentiel par les filiales du Groupe Aéroports de Paris n'entrant pas dans les segments précédents ainsi que certaines activités de diversification.

La performance de chacun des secteurs opérationnels est appréciée à partir de leur résultat opérationnel, de leurs actifs et de leurs investissements. Le résultat opérationnel sectoriel est apprécié après affectation des frais de siège tel que stipulé dans la norme IFRS 8.

Les prix de transfert entre les segments d'activités sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers. Les produits sectoriels, les charges sectorielles et le résultat sectoriel comprennent les transferts entre les secteurs d'activité. Ces transferts sont éliminés en consolidation.

#### 4.23. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

## Note 5 - Gestion du risque financier

### 5.1. Introduction

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, d'obligations, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs et de contrats de locations. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont :

- le risque de crédit
- le risque de liquidité
- le risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en oeuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'Audit du Groupe a pour responsabilité de procéder à un examen, avec la direction générale, des principaux risques encourus par le Groupe et d'examiner la politique de maîtrise des risques dans tous les domaines. Par ailleurs, l'Audit Interne réalise des revues des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au Comité d'Audit.

## 5.2. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

### 5.2.1. Clients et autres débiteurs

La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. A l'exception des conventions signées avec l'État et les filiales détenues à 100%, les contrats passés entre AÉROPORTS DE PARIS et ses clients comportent des clauses de garantie (chèque de dépôt, caution bancaire, garantie bancaire à première demande, etc.). De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Environ 23 % des produits du Groupe se rattachent à des prestations avec son principal client. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

Les éléments quantitatifs concernant les créances commerciales ainsi que l'antériorité des créances courantes sont précisés en note 32.3.4.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement pour des actifs financiers similaires.

### 5.2.2. Placements

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe (trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés), AÉROPORTS DE PARIS place ses excédents de trésorerie au travers d'OPCVM de type monétaire euro. Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré comme marginal. Pour les instruments dérivés, l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés qui sont, pour l'essentiel, des institutions financières de premier rang. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments.

### 5.2.3. Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières que pour le compte de filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2010, il existe plusieurs garanties accordées par AÉROPORTS DE PARIS pour le

compte d'ADP INGÉNIERIE et AÉROPORTS DE PARIS MANAGEMENT au bénéfice de divers clients de ces filiales. Ces garanties sont inscrites en engagements hors bilan (*cf. note 38*).

### 5.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'échéancier des passifs financier est présenté en note 32.3.3.

AÉROPORTS DE PARIS est noté A+ par Standard & Poor's depuis mars 2010, contre AA- auparavant. La perspective est stable.

Les emprunts obligataires libellés en euros sont cotés à la Bourse de Paris.

Afin de procéder à l'évaluation des risques financiers et de marché, AÉROPORTS DE PARIS dispose d'un service dette et trésorerie.

La trésorerie d'AÉROPORTS DE PARIS est suivie quotidiennement. Tous les mois un reporting reprend notamment les opérations de financement, les placements et l'analyse des écarts par rapport au budget annuel de trésorerie. Il comprend en outre une ventilation détaillée des placements ainsi qu'éventuellement leur degré de risques.

S'agissant des emprunts obligataires émis avant 2008, le Groupe n'est soumis à aucune clause particulière pouvant conduire au remboursement anticipé de sa dette.

Pour les emprunts contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), une clause de concertation pouvant éventuellement conduire à une demande de remboursement anticipé est incluse dans les contrats. Sont concernés notamment par cette clause : un abaissement de la notation d'Aéroports de Paris à un niveau inférieur ou égal à A (\*) par l'agence spécialisée Standard & Poor's (ou toute note équivalente émise par une agence de notation comparable), la perte de la majorité du capital social et des droits de vote par l'État et en cas de réduction substantielle du coût du projet tel que défini dans le contrat de prêt (remboursement proportionnel uniquement).

(\*) La procédure de concertation ouverte avec la BEI en mars 2010 suite au changement de note par Standard & Poor's s'est terminée fin juillet 2010 par la signature d'un avenant aux contrats de prêt augmentant le coût moyen des prêts de 1.5 point de base, modifiant le seuil de dégradation de la notation à A ou en dessous et introduisant une clause d'annulation de l'augmentation en cas de remontée de la notation à un niveau supérieure à A+.

Les emprunts obligataires émis depuis 2008 disposent qu'en cas de changement de contrôle de la société et d'une notation inférieure ou égale à BBB- au moment du changement de contrôle, chaque porteur d'obligation peut exiger le remboursement ou le rachat par l'émetteur de tout ou partie des obligations qu'il détient à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2010, AÉROPORTS DE PARIS ne dispose d'aucun programme d'EMTN, ni de billets de trésorerie.

Par ailleurs, AÉROPORTS DE PARIS a signé, en date du 30 juin 2010, une convention de crédit d'une durée de trois ans et d'un montant de 400 millions d'euros en remplacement des trois précédentes lignes de crédit confirmé pour un montant total de 400 millions d'euros échues en 2010. Depuis sa mise en place, cette ligne de crédit n'a pas été utilisée.

### 5.4. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les

expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. Les analyses de sensibilité aux risques de taux et au risque de change sont présentées en note 32.3.

#### 5.4.1. Risque de taux d'intérêt

En complément de sa capacité d'autofinancement, AÉROPORTS DE PARIS a recours à l'endettement pour financer son programme d'investissement.

Au cours de la période, AÉROPORTS DE PARIS a procédé :

- au remboursement de son emprunt obligataire 5.875% 2000-2010 arrivé à échéance le 15 février 2010 ;
- à l'émission, en janvier 2010, d'un emprunt obligataire sur le marché suisse de 200 millions de francs suisses, d'une durée de 7 ans et portant intérêt à 2,50%. Le remboursement de cet emprunt se fera en une seule fois le 27 janvier 2017. Cet emprunt bénéficie d'une couverture totale de change par le biais d'un *cross-currency swap* en euros à taux variable ;
- à la contractualisation, en janvier 2010, d'un prêt bancaire d'un montant de 37 millions d'euros à 10 ans à taux fixe. Ce prêt sera remboursé en une seule fois le 28 janvier 2020 ;
- à l'émission, en mai 2010, d'un nouvel emprunt obligataire de 500 millions d'euros, d'une durée de 10 ans et portant intérêt au taux de 3,886%. Cet emprunt, remboursable en une fois le 10 mai 2020, a donné lieu à :
  - une offre contractuelle d'échange d'obligations existantes lancée par Aéroports de Paris sur les trois lignes suivantes: 400 M€ 5.25% 2001-2011, 350 M€ 5.25% 2002-2012 et 500 M€ 6.375% 2008-2014 ;
  - une offre de rachat lancée par un établissement bancaire sur ces mêmes lignes obligataires ;
- A l'issue de ces opérations, l'émission du nouvel emprunt de 500 M€ s'est répartie comme suit :
  - 260.650 milliers d'euros de fonds nouveaux ;
  - 239.350 milliers d'euros au titre des obligations existantes apportées à l'échange.

La dette au 31 décembre 2010, hors intérêts courus et instruments financiers dérivés passif, s'élève à 3.064.653 milliers d'euros et est composée principalement d'emprunts obligataires et bancaires.

Le risque de taux relatif à la dette est géré en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché.

La gestion de ce risque repose sur la mise en place ou l'annulation d'opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps).

L'exposition au risque de taux d'intérêt d'AÉROPORTS DE PARIS provient essentiellement de son endettement financier, et dans une moindre mesure de son portefeuille de dérivés de taux.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La politique du Groupe est que 50% à 100% de sa dette soit à taux fixe. Dans cet objectif, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties. Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts.

Au 31 décembre 2010, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 67% de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe (72% à fin 2009).

#### 5.4.2. Risque de change

D'une façon générale, le Groupe est peu exposé aux risques de change (*cf. note 32.3.2*).

Les monnaies dans lesquelles les transactions sont essentiellement libellées sont l'euro et l'USD, ainsi que quelques devises du golfe persique liées au dollar américain par une parité fixe, telles que le rial saoudien, le dirham des Émirats arabes unis et le rial omanais.

Afin de réduire son exposition aux variations de change du dollar américain et des monnaies qui y sont liées par une parité fixe, le Groupe a mis en place, au niveau de sa filiale ADP Ingénierie, une politique de couverture consistant à :

- neutraliser au maximum le risque de change en réduisant le solde des recettes et des dépenses dans ces monnaies ;
- procéder à des ventes à terme partielles de dollars pour les soldes résiduels.

Dans le cadre du financement de Masternaut Three X, AÉROPORTS DE PARIS a consenti un prêt de 5.250 milliers de sterling à Hub Télécom. Le risque de change lié à ce prêt a été intégralement couvert par un *cross currency swap*.

#### 5.4.3. Risque de prix

Afin de limiter son exposition à la hausse des cours du pétrole et de la parité €//\$ pour les deux années à venir, AÉROPORTS DE PARIS a mis en place, courant décembre 2009, une couverture de ses achats de gaz naturel. Cette opération, qui couvre un volume total de 454 GWh pour les hivers 2011 et 2012, permet de fixer la partie variable du prix d'achat du gaz naturel à 23,15 €/MWh, correspondant à un prix du pétrole figé sur la période de couverture à 77 \$/baril.

Répondant à la définition d'un instrument dérivé selon IAS 39, cette opération a été qualifiée de couverture de flux de trésorerie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Au 31 décembre 2010, la juste valeur de cet instrument dérivé a été portée à l'actif du bilan pour 961 milliers d'euros.

## Note 6 - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'Administration veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

A ce jour, les membres du personnel détiennent 2,20% des actions ordinaires.

Le Groupe gère son capital en utilisant un ratio, égal à l'endettement financier net divisé par la somme des capitaux propres.

L'endettement financier net tel que défini par le groupe AÉROPORTS DE PARIS correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, diminués des instruments dérivés actif et de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les capitaux propres incluent la part du Groupe dans le capital, ainsi que les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres.

Le ratio d'endettement net est passé de 0,72 à 0,66 entre fin 2009 et fin 2010.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché pour animer la liquidité des titres. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché. Le Groupe n'a pas de plan défini de rachat d'actions.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

## Note 7 - Soldes intermédiaires de gestion

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>Année 2010</b>	<b>Année 2009</b>	<b>Variation 2010 / 2009</b>
<b>Produit des activités ordinaires</b> .....	9	<b>2 739 005</b>	<b>2 633 434</b>	<b>+4,0%</b>
Production immobilisée et stockée .....	11	46 411	43 365	+7,0%
<b>Production de l'exercice</b> .....		<b>2 785 416</b>	<b>2 676 799</b>	<b>+4,1%</b>
Achats consommés .....	12	(217 162)	(187 360)	+15,9%
Services et charges externes .....	14	(659 507)	(672 521)	-1,9%
<b>Valeur ajoutée</b> .....		<b>1 908 747</b>	<b>1 816 919</b>	<b>+5,1%</b>
Charges de personnel .....	13	(792 713)	(747 809)	+6,0%
Impôts et taxes .....	14	(159 797)	(163 854)	-2,5%
Autres charges d'exploitation.....	14	(27 526)	(27 439)	+0,3%
Autres produits opérationnels courants.....	10	11 214	9 835	+14,0%
Dépréciations de créances, nettes de reprises .....	15	3 088	(4 338)	+171,2%
Dotations aux provisions, nettes des reprises .....	15	(16 336)	(343)	
<b>EBITDA</b> .....		<b>926 677</b>	<b>882 970</b>	<b>+5,0%</b>
<i>Ratio EBITDA / Produit des activités ordinaires</i> .....		<i>33,8%</i>	<i>33,5%</i>	
Dotations aux amortissements .....	15	(383 462)	(364 539)	+5,2%
Dépréciations d'immobilisations, nettes de reprises .....	15	(176)	(55)	
<b>Résultat opérationnel courant</b> .....		<b>543 041</b>	<b>518 376</b>	<b>+4,8%</b>
Autres produits et charges opérationnels .....	16	(807)	(5 817)	-86,1%
<b>Résultat opérationnel</b> .....		<b>542 234</b>	<b>512 559</b>	<b>+5,8%</b>
Résultat financier .....	17	(99 686)	(113 934)	-12,5%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence .....	18	11 252	11 664	-3,5%
<b>Résultat avant impôt</b> .....		<b>453 800</b>	<b>410 290</b>	<b>+10,6%</b>
Impôts sur les résultats .....	19	(153 424)	(140 422)	+9,3%
<b>Résultat de la période</b> .....		<b>300 376</b>	<b>269 868</b>	<b>+11,3%</b>
<i>Résultat attribuable aux intérêts minoritaires</i> .....		<i>309</i>	<i>381</i>	
<i>Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère</i> .....		<i>300 067</i>	<i>269 487</i>	<i>+11,3%</i>

## Note 8 - Information sectorielle

Les revenus et le résultat du Groupe AÉROPORTS DE PARIS se décomposent de la manière suivante:

Année 2010							
<i>(en milliers d'euros)</i>	Activités aéronautiques	Commerces & services	Escale & prestations annexes	Immobilier	Autres activités	Elimina- tions inter- segments	Total
Produit des activités ordinaires	1 449 569	943 750	196 704	232 621	262 293	(345 932)	2 739 005
- dont produits réalisés avec des tiers	1 443 632	751 407	130 433	183 468	230 067		2 739 005
- dont produits inter-segment	5 938	192 343	66 271	49 153	32 226	(345 932)	0
Dotation aux amortissements	(232 413)	(93 839)	(2 104)	(39 275)	(16 126)	295	(383 462)
Autres produits (charges) sans contrepartie en trésorerie	(3 019)	(2 306)	1 419	(4 524)	(4 234)		(12 664)
Résultat opérationnel courant	104 456	345 843	(5 165)	82 976	14 635	295	543 040
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>104 742</b>	<b>345 937</b>	<b>(6 351)</b>	<b>82 976</b>	<b>14 635</b>	<b>295</b>	<b>542 234</b>
Résultat des participations mises en équivalence				530	10 723		11 252
Résultat financier							(99 686)
Impôt sur les sociétés							(153 424)
<b>Résultat de la période</b>							<b>300 376</b>

Année 2009							
<i>(en milliers d'euros)</i>	Activités aéronautiques	Commerces & services	Escale & prestations annexes	Immobilier	Autres activités	Elimina- tions inter- segments	Total
Produit des activités ordinaires	1 429 462	869 668	187 029	213 685	251 797	(318 207)	2 633 434
- dont produits réalisés avec des tiers	1 424 388	701 211	123 457	165 761	218 618		2 633 434
- dont produits inter-segment	5 074	168 457	63 572	47 925	33 179	(318 207)	0
Dotation aux amortissements	(231 051)	(81 737)	(2 299)	(33 835)	(15 912)	294	(364 539)
Autres produits (charges) sans contrepartie en trésorerie	(10 523)	(3 086)	(912)	11 416	(1 034)		(4 139)
Résultat opérationnel courant	112 798	320 439	(4 837)	82 731	6 828	418	518 376
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>112 034</b>	<b>320 439</b>	<b>(9 890)</b>	<b>82 731</b>	<b>6 828</b>	<b>418</b>	<b>512 559</b>
Résultat des participations mises en équivalence				1 089	10 576		11 664
Résultat financier							(113 934)
Impôt sur les sociétés							(140 422)
<b>Résultat de la période</b>							<b>269 868</b>

## Note 9 - Produit des activités ordinaires

Au 31 décembre 2010, la ventilation du produit des activités ordinaires s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Redevances aéronautiques .....	795 068	782 775
Redevances spécialisées .....	176 442	170 888
Activités commerciales .....	428 295	377 165
Parcs et accès .....	148 530	141 758
Prestations industrielles .....	63 380	73 852
Taxe d'aéroport .....	435 854	433 456
Recettes locatives .....	282 104	272 613
Assistance aéroportuaire .....	130 431	123 455
Autres recettes .....	273 993	252 300
Produits financiers liés à l'activité .....	4 908	5 173
<b>Total</b> .....	<b>2 739 005</b>	<b>2 633 434</b>

La répartition par société du produit des activités ordinaires est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Comptes sociaux	Eliminations & retraitements	Contributions Année 2010	Contributions Année 2009
AÉROPORTS DE PARIS .....	2 385 120	(120 271)	2 264 850	2 212 768
ADP INGÉNIERIE .....	92 331	(15 412)	76 919	89 626
ADPI MIDDLE EAST .....	6 907	(6 907)	-	-
ADPI LIBYA .....	22 411	(2)	22 409	28 177
AÉROPORTS DE PARIS MANAGEMENT .....	11 548	(773)	10 775	5 913
JORDAN AIRPORT MANAGEMENT .....	2 794	(1 124)	1 671	5 268
ADPM MAURITIUS .....	748	(748)	-	-
HUB TÉLÉCOM.....	78 123	(29 703)	48 421	49 763
HUB TÉLÉCOM RÉGION .....	9 927	(228)	9 699	10 571
MASTERNAUT .....	35 591	(5 810)	29 781	23 985
MASTERNAUT TELEMATICS .....	251	(231)	20	29
SOFTRACK .....	1 396	(12)	1 384	1 106
MASTERNAUT UK .....	23 511	(1 185)	22 326	862
THREE X COMMUNICATION .....	3 013	-	3 013	438
THREE X BUSINESS SOLUTIONS.....	1 314	(99)	1 215	92
THREE X MANAGED SERVICES.....	1 399	(1 242)	157	116
ALYZIA .....	143 392	(134 941)	8 451	9 003
ALYZIA SURETE .....	55 639	(55 149)	490	628
ROISSY CONTINENTAL SQUARE .....	14 837	(2 363)	12 475	877
VOYAGES-AÉROPORTSDEPARIS.COM.....	35	-	35	34
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION AÉROPORTUAIRE (1).....	206 636	1 486	208 122	186 335
DUTY FREE PARIS (1).....	16 794	-	16 794	7 845
<b>Total</b> .....	<b>3 113 717</b>	<b>(374 712)</b>	<b>2 739 005</b>	<b>2 633 434</b>

(1) Ces sociétés étant intégrées proportionnellement, les montants apparaissant sur cette ligne ne représentent que 50% du produit de leurs activités ordinaires

## Note 10 - Autres produits opérationnels courants

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Subventions d'investissement réintégrées au compte de résultat .....	3 620	3 585
Plus-values de cessions d'immobilisations .....	80	1 920
Autres produits .....	7 515	4 330
<b>Total .....</b>	<b>11 214</b>	<b>9 835</b>

Les subventions d'investissement incluent la quote-part réintégrée dans le résultat de la période au titre des quotas de droits d'émission de gaz à effet de serre alloués par l'État dans le cadre du Plan National d'Allocation de Quotas 2008-2012. Cette quote-part est de 2.001 milliers d'euros en 2010 (1.993 milliers d'euros en 2009).

Les émissions de gaz au cours de la période figurent, quant à elles, pour 2.050 milliers d'euros dans les Autres charges opérationnelles courantes (1.752 milliers d'euros en 2009) (cf. note 14.4).

## Note 11 - Production immobilisée

La production immobilisée s'analyse ainsi:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Frais d'Etudes et de Surveillance de Travaux (FEST) .....	41 680	40 495
Autres .....	3 184	1 745
<b>Total .....</b>	<b>44 864</b>	<b>42 240</b>

Les Frais d'Etudes et de Surveillance des Travaux (FEST) correspondent à la capitalisation de prestations internes d'ingénierie effectuées dans le cadre des projets d'investissements. Les frais ainsi capitalisés comprennent essentiellement des charges de personnel ainsi que des frais de fonctionnements directement affectés à ces projets.

## Note 12 - Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Achats de marchandises .....	(95 958)	(82 768)
Gaz et autres combustibles.....	(25 197)	(23 186)
Electricité .....	(22 107)	(21 634)
Autres achats.....	(73 900)	(59 772)
<b>Total .....</b>	<b>(217 162)</b>	<b>(187 360)</b>

Les achats de marchandises concernent principalement ceux de la Société de Distribution Aéroportuaire dont la contribution est passée de 71.189 milliers d'euros en 2009 à 79.111 milliers d'euros en 2010.

## Note 13 - Coût des avantages du personnel

### 13.1. Charges de personnel et effectifs

L'analyse des charges de personnel est la suivante:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Salaires et traitements .....	510 480	486 307
Charges sociales .....	244 064	234 717
Participation et intéressement .....	23 680	23 707
Dotations aux provisions pour engagements sociaux .....	30 235	25 019
Reprises de provisions pour engagements sociaux .....	(15 746)	(21 941)
<b>Total .....</b>	<b>792 713</b>	<b>747 809</b>

Ces montants ne comprennent pas les provisions liées à la réorganisation des activités d'assistance en escale, soit :

- en 2010 une reprise nette de 5.665 milliers d'euros ;
- en 2009 une reprise nette de 6.639 milliers d'euros.

Ces provisions ont été classées dans les Autres produits et charges opérationnels (*cf. note 16*).

L'effectif moyen salarié se ventile comme suit:

	Année 2010	Année 2009
Cadres .....	2 017	1 883
Agents de maîtrise .....	5 813	5 764
Employés et ouvriers.....	4 388	4 416
<b>Effectif moyen salarié .....</b>	<b>12 218</b>	<b>12 063</b>
<i>Dont</i> ADP .....	6 958	7 029
<i>Groupe</i> ADP INGÉNIERIE .....	609	562
<i>Groupe</i> AÉROPORTS DE PARIS MANAGEMENT .....	45	44
<i>Groupe</i> HUB TÉLÉCOM.....	686	505
<i>Groupe</i> ALYZIA .....	3 399	3 434
SDA (50%).....	430	425
DFP (50%).....	91	65
<i>Autre</i> .....	1	0

## 13.2. Avantages du personnel à long terme

### 13.2.1. Description des différents avantages

#### a. Indemnités de fin de carrière

En application de l'article 32 du statut du personnel, une indemnité de départ est attribuée aux agents d'AÉROPORTS DE PARIS admis à faire valoir leur droit à la retraite ou aux agents d'AÉROPORTS DE PARIS de plus de 60 ans licenciés pour inaptitude (décision de la Sécurité Sociale).

#### b. Protocole d'accord de régime de départ anticipé (PARDA) et autres mesures d'âge

AÉROPORTS DE PARIS a mis en place, depuis le 1er janvier 1977, un dispositif de départ à la retraite anticipé.

Le premier accord a été signé le 7 décembre 1976 pour une durée de 3 ans. Il a été renouvelé 4 fois. Le dernier accord, le « PARDA IV » est entré en vigueur le 1er janvier 1996 pour une durée de 4 ans. Il a fait l'objet d'un avenant n°1 en 1997 et d'un second le 18 février 2000 prorogeant le dispositif jusqu'au 28 février 2005.

Les conditions d'accès sont les suivantes :

- Etre âgé de 55 ans à la date souhaitée du départ,
- Ne pas avoir plus de 20 trimestres à valider aux régimes d'assurance vieillesse de la Sécurité Sociale pour bénéficier d'une retraite à taux plein.
- Justifier d'une ancienneté minimum de 10 ans à AÉROPORTS DE PARIS.

Les bénéficiaires perçoivent une allocation de pré-retraite égale à 65% de la rémunération de la dernière année.

Les personnes souhaitant bénéficier du PARDA en 2005 l'ont fait savoir avant fin 2004, compte tenu du délai de préavis applicable.

En outre, des mesures d'âge ciblées ont été prises en 2006.

Concernant les agents pompiers, un accord permanent prévoit un dispositif de départ en retraite à partir de 55 ans.

#### c. Régime de retraite des pompiers

Pour les agents pompiers, le dispositif PARDA ci-dessus est complété par une assurance permettant à ces agents de disposer, après la liquidation de leur retraite de Sécurité Sociale et de leur retraite complémentaire, d'un revenu total équivalent à celui de leur allocation de pré-retraite. Ce versement complémentaire prend la forme d'une rente versée par une compagnie d'assurances.

La provision constituée représente l'évaluation du capital garantissant cette rente pour les agents actuellement en activité.

#### d. Couverture santé

Les agents d'Aéroports de Paris avaient la possibilité d'adhérer à quatre Mutuelles (deux d'entre elles couvrant 90% du personnel adhérent). Aéroports de Paris contribue à hauteur de 35% des cotisations des agents actifs et de 100% du régime de base des cotisations des agents retraités et préretraités.

La provision constituée représente la totalité des charges relatives aux agents retraités.

Depuis 2007, ce régime est remplacé par un régime à cotisations définies complété par un régime à prestations définies.

La modification a été qualifiée de coût des services passés ; le profit est reconnu par résultat progressivement.

#### e. Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Un régime de retraite complémentaire à prestations définies, de type additionnel, a été mis en place en 2007, visant à assurer le financement partiel de la couverture santé des futurs retraités suite à la fin du régime de Couverture Santé (cf. § d ci-dessus). Ce régime complète ainsi le régime à cotisations définies également instauré en 2007.

En vertu de l'accord signé en 2007, l'engagement constaté à l'égard des salariés actifs concernés est défini comme le paiement à un assureur du capital constitutif nécessaire au versement viager de la prestation. Cette dernière est déterminée par différence entre :

- un montant annuel forfaitaire de 850 euros revalorisé à hauteur de 2% par an à partir de 2008 ;
- la rente annuelle résultant de la liquidation du régime à cotisations définies instauré par ailleurs.

La répartition entre services passés et services futurs est effectuée au prorata de l'ancienneté à la date de calcul par rapport à l'ancienneté au départ en retraite.

#### f. Médaille d'honneur de l'Aéronautique

La société AÉROPORTS DE PARIS finance les médailles de ses agents. L'engagement est défini, médaille par médaille, en fonction de la probabilité individuelle d'atteindre l'ancienneté requise avant le départ en retraite.

#### g. Avantages à long terme du personnel des filiales

Les filiales intégrées ne sont concernées que par les indemnités de fin carrière et les médailles du travail dont les engagements sont déterminés selon les mêmes méthodes que la société mère (cf. §a et §e ci-dessus).

### 13.2.2. *Hypothèses de calcul*

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
Taux d'actualisation .....	4,68%	4,80%
Taux attendu de rendement des actifs du régime.....	4,00%	4,00%
Hausse future des salaires :		
- Cadres .....	4,80%	4,95%
- Haute-Maîtrise, Employés & Maîtrise .....	4,30%	4,45%
Hausse future des dépenses de santé .....	4,00%	4,00%
Age moyen de départ en retraite (*):		
- Cadres & Haute-Maîtrise .....	63 ans	63 ans
- Employés & Maîtrise .....	60 ans	60 ans

(\*): Au-delà de 2008, une majoration des âges de départ a été prise en compte de manière à atteindre progressivement les âges respectifs de 65 ans pour les catégories Cadres et Haute Maîtrise et 62 ans pour la catégorie Employés et Maîtrise.

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie pour des durées comparables à celle des engagements concernés. Le taux a été déterminé en considérant des indices de marché de taux des obligations notées AA disponibles à fin 2010 pour des durées de 10 ans et plus.

Les tables de mortalité utilisées sont les suivantes :

- la table TF et TH 00-02 (table de mortalité hommes/femmes 2000-2002) pour les IFC et médailles d'honneur du travail ;
- la table TGF05 et TGH05 (table par génération des femmes/hommes - version 2005) pour les autres régimes.

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'actualisation – toutes choses étant égales par ailleurs – aurait les effets suivants sur :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Diminution de 0,50 pt de pourcentage</b>	<b>Augmentation de 0,50 pt de pourcentage</b>
La valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre 2010.....	18 183	(16 631)
Le passif comptabilisé au bilan du 31 décembre 2010.....	4 991	(4 543)

*13.2.3. Variation, décomposition et réconciliation des engagements, des actifs et des passifs comptabilisés dans le bilan et impacts sur le compte de résultat*

<i>(en milliers d'euros)</i>	IFC	PARDA et autres mesures d'âge	Retraite des pompiers	Retraite à prestation définie	Couverture santé	Médailles d'honneur et du travail	Total au 31.12.2010	Total au 31.12.2009
Valeur actualisée de l'engagement à l'ouverture .....	165 800	23 189	1 393	16 886	79 519	1 611	288 398	280 429
Variation du périmètre de consolidation .....	-	-	-	-	-	-	-	199
Ecart actuariel de la période .....	(2 268)	1 580	1 029	2 994	11 268	142	14 745	11 185
Actualisation de l'engagement .....	7 758	587	67	810	3 817	56	13 095	13 602
Coût des services passés .....	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits acquis au cours de la période .....	10 192	1 292	30	685	-	121	12 320	11 339
Prestations servies .....	(5 316)	(10 390)	(256)	(1 099)	(4 581)	(132)	(21 774)	(29 268)
Impact de la réorganisation de l'Escale .....	-	526	-	-	-	-	526	914
Réduction / transferts de régimes.....	1	-	-	-	-	-	1	-
<b>Valeur actualisée de l'engagement à la clôture</b>	<b>176 167</b>	<b>16 784</b>	<b>2 263</b>	<b>20 276</b>	<b>90 023</b>	<b>1 798</b>	<b>307 311</b>	<b>288 399</b>
Valeur de marché des actifs du régime à la clôture .....	-	(1 256)	-	(641)	-	-	(1 897)	(1 705)
Ecart actuariel non comptabilisés .....	17 819	(3 113)	(1 522)	(1 382)	(6 871)	-	4 931	8 394
Coût des services passés non comptabilisés .....	(48)	-	-	(8 513)	40 581	-	32 020	38 454
<b>Passifs comptabilisés au bilan</b>	<b>193 937</b>	<b>12 415</b>	<b>741</b>	<b>9 740</b>	<b>123 733</b>	<b>1 798</b>	<b>342 365</b>	<b>333 542</b>
Coût financier de l'actualisation de l'engagement .....	7 758	587	67	810	3 817	56	13 095	13 602
Rendement attendu des actifs financiers du régime .....	-	(22)	(3)	(10)	-	-	(35)	(194)
Amortissement des écarts actuariels .....	-	1 642	19	(2)	9 487	142	11 288	2 426
Coût des services passés .....	9	-	-	1 488	(7 931)	-	(6 434)	(6 433)
Coût des services rendus au cours de la période .....	10 192	1 292	30	685	-	121	12 320	11 339
Dotations nettes liées à la réorganisation de l'Escale ...	-	526	-	-	-	-	526	914
<b>Charge de la période</b>	<b>17 959</b>	<b>4 025</b>	<b>113</b>	<b>2 971</b>	<b>5 373</b>	<b>319</b>	<b>30 760</b>	<b>21 654</b>

Les flux expliquant la variation des provisions sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Dettes actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Dettes actuarielle nette	Ecart actuariels différés	Coût des services passés non comptabilisés	Provision nette
<b>Au 1er janvier 2009</b> .....	<b>280 429</b>	<b>(5 655)</b>	<b>274 774</b>	<b>17 242</b>	<b>44 887</b>	<b>336 902</b>
Variation de périmètre .....	199	-	199	-	-	199
Effet de l'actualisation .....	13 602	-	13 602	-	-	13 602
Droits acquis au cours de l'exercice .....	11 339	-	11 339	-	-	11 339
Produits financiers .....	-	(194)	(194)	-	-	(194)
Ecart actuariels de la période .....	11 185	89	11 274	(11 274)	-	(0)
Amortissements des écart actuariels .....	-	-	-	2 426	-	2 426
Amortissements du coût des services passés.....	-	-	-	-	(6 433)	(6 433)
Impact de la réorganisation de l'Escale .....	914	-	914	-	-	914
Flux de trésorerie:						
- Paiements aux bénéficiaires .....	(29 268)	-	(29 268)	-	-	(29 268)
- Cotisations versées .....	-	(601)	(601)	-	-	(601)
- Paiements reçus de tiers .....	-	4 656	4 656	-	-	4 656
<b>Au 31 décembre 2009</b> .....	<b>288 399</b>	<b>(1 705)</b>	<b>286 694</b>	<b>8 394</b>	<b>38 454</b>	<b>333 542</b>
Effet de l'actualisation .....	13 095	-	13 095	-	-	13 095
Coût des services passés .....	-	-	-	-	-	-
Droits acquis au cours de l'exercice .....	12 320	-	12 320	-	-	12 320
Produits financiers .....	-	(35)	(35)	-	-	(35)
Ecart actuariels de la période .....	14 745	7	14 752	(14 752)	-	-
Amortissements des écart actuariels .....	-	-	-	11 288	-	11 288
Amortissements du coût des services passés.....	-	-	-	-	(6 434)	(6 434)
Impact de la réorganisation de l'Escale .....	526	-	526	-	-	526
Réductions / Transferts de régimes .....	1	-	1	-	-	1
Flux de trésorerie:						
- Paiements aux bénéficiaires .....	(21 774)	-	(21 774)	-	-	(21 774)
- Cotisations versées .....	-	(1 910)	(1 910)	-	-	(1 910)
- Paiements reçus de tiers .....	-	1 746	1 746	-	-	1 746
Autres variations.....	(1)	-	(1)	1	-	-
<b>Au 31 décembre 2010</b> .....	<b>307 311</b>	<b>(1 897)</b>	<b>305 414</b>	<b>4 931</b>	<b>32 020</b>	<b>342 365</b>

#### 13.2.4. Sensibilité des coûts médicaux

L'engagement relatif à la couverture médicale des retraités et préretraités a été évalué au 31 décembre 2010 à 90.023 milliers d'euros et ne concerne que d'anciens salariés dans la mesure où le régime a été fermé, depuis octobre 2007, aux salariés actifs.

De ce fait, aucun coût des services rendus n'est comptabilisé pour ce régime sur l'exercice 2010. Le coût financier pour l'exercice 2010 ressort à 3.817 milliers d'euros.

Ces éléments sont basés sur une hypothèse de dérive des dépenses médicales de 4 %. La variation de plus ou moins 1 point de ce taux aurait les effets suivants sur :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Diminution d'un point de pourcentage	Augmentation d'un point de pourcentage
La valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre 2010.....	(9 687)	11 279
Le coût financier 2011.....	(453)	528

### 13.2.5. Expérience des régimes à prestations définies

Les tableaux suivants présentent ces informations pour chacun des types d'engagement identifié pour l'établissement des comptes.

#### Indemnités de fin de carrière

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Obligations au titre des prestations définies.....	(176 167)	(165 801)	(152 951)	(146 247)	(151 732)
Actifs du régime.....	-	-	3 488	10 632	10 087
<b>Excédent / (Déficit).....</b>	<b>(176 167)</b>	<b>(165 801)</b>	<b>(149 463)</b>	<b>(135 615)</b>	<b>(141 645)</b>
Ajustement des passifs du régime liés à l'expérience.....	809	4 141	2 366	(632)	(1 945)
Ajustement des actifs du régime liés à l'expérience.....	-	(71)	(2 861)	2 668	145

#### PARDA & autres mesures d'âge

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Obligations au titre des prestations définies.....	(16 784)	(23 189)	(33 564)	(54 249)	(41 474)
Actifs du régime.....	1 256	1 104	1 062	242	340
<b>Excédent / (Déficit).....</b>	<b>(15 528)</b>	<b>(22 085)</b>	<b>(32 502)</b>	<b>(54 007)</b>	<b>(41 134)</b>
Ajustement des passifs du régime liés à l'expérience.....	57	(1 212)	(9 338)	(605)	(121)
Ajustement des actifs du régime liés à l'expérience.....	-	-	12	283	60

#### Retraite supplémentaire des pompiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Obligations au titre des prestations définies.....	(2 263)	(1 393)	(1 328)	(1 443)	(1 641)
Actifs du régime.....	-	80	77	74	144
<b>Excédent / (Déficit).....</b>	<b>(2 263)</b>	<b>(1 313)</b>	<b>(1 251)</b>	<b>(1 369)</b>	<b>(1 497)</b>
Ajustement des passifs du régime liés à l'expérience.....	(703)	(474)	(23)	89	113
Ajustement des actifs du régime liés à l'expérience.....	(2)	-	2	72	(61)

#### Couverture santé des retraités

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Obligations au titre des prestations définies.....	(90 023)	(79 519)	(75 001)	(74 355)	(151 961)
Actifs du régime.....	-	-	-	-	-
<b>Excédent / (Déficit).....</b>	<b>(90 023)</b>	<b>(79 519)</b>	<b>(75 001)</b>	<b>(74 355)</b>	<b>(151 961)</b>
Ajustement des passifs du régime liés à l'expérience.....	(672)	1 875	(890)	(1 451)	53
Ajustement des actifs du régime liés à l'expérience.....	-	-	-	-	-

#### Régime de retraite supplémentaire santé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Obligations au titre des prestations définies.....	(20 276)	(16 886)	(15 912)	(15 423)	-
Actifs du régime.....	641	521	1 028	-	-
<b>Excédent / (Déficit).....</b>	<b>(19 635)</b>	<b>(14 884)</b>	<b>(14 884)</b>	<b>(15 423)</b>	-
Ajustement des passifs du régime liés à l'expérience.....	(2 774)	280	(94)	-	-
Ajustement des actifs du régime liés à l'expérience.....	-	(19)	-	-	-

### 13.2.6. Meilleure estimation des cotisations à verser

Le montant des cotisations que le groupe juge devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies en 2011 ne présente pas de caractère significatif.

### 13.2.7. Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
<b>Provisions au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	<b>333 542</b>	<b>336 902</b>
Augmentations:		
- Dotations .....	30 760	25 690
- Augmentation liée aux variations de périmètre .....	-	199
<b>Total augmentations</b> .....	<b>30 760</b>	<b>25 889</b>
Diminutions:		
- Provisions utilisées .....	(21 937)	(25 213)
- Provisions devenues sans objet .....	-	(4 036)
<b>Total diminutions</b> .....	<b>(21 937)</b>	<b>(29 249)</b>
<b>Provisions au 31 décembre</b> .....	<b>342 365</b>	<b>333 542</b>

Les parts non courantes et courantes de ces provisions s'établissent ainsi:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
<b>Présentation au bilan :</b>		
- Part non courante .....	320 334	309 315
- Part courante .....	22 031	24 227
<b>Total</b> .....	<b>342 365</b>	<b>333 542</b>

Les provisions pour engagements sociaux, qui sont par ailleurs détaillées par nature en note 13.2.3, comprennent notamment 4.990 milliers d'euros au titre de la réorganisation des activités assistance en escale.

Le rapprochement entre les variations bilantielles et le compte de résultat se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Au bilan :		
- Dotations .....	30 760	25 690
- Provisions utilisées .....	(21 937)	(25 213)
- Provisions devenues sans objet .....	1	(4 038)
<b>Dotations nettes au bilan</b> .....	<b>8 824</b>	<b>(3 561)</b>
Au compte de résultat :		
- Dotations aux provisions courantes pour engagements sociaux (cf. note 13.1) .....	30 235	25 019
- Reprises de provisions pour engagements sociaux (cf. note 13.1) .....	(15 746)	(21 941)
- Reprises engagements sociaux liés au projet Escale (cf. note 16) .....	(5 665)	(6 639)
<b>Dotations nettes au compte de résultat</b> .....	<b>8 824</b>	<b>(3 561)</b>

## Note 14 - Autres charges opérationnelles courantes

### 14.1. Etat récapitulatif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Services et charges externes .....	(659 507)	(672 521)
Impôts et taxes .....	(159 797)	(163 854)
Autres charges d'exploitation .....	(27 526)	(27 439)
<b>Total</b> .....	<b>(846 831)</b>	<b>(863 814)</b>

### 14.2. Détail des autres services et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Sous-traitance:		
- Sécurité .....	(169 184)	(172 404)
- Nettoyage .....	(64 925)	(63 726)
- Assistance .....	(250)	(416)
- Coopératives .....	(2 613)	(18 865)
- Transports .....	(22 606)	(23 941)
- Autre .....	(117 749)	(120 606)
	<b>(377 327)</b>	<b>(399 958)</b>
Entretien, réparations & maintenance .....	(113 569)	(101 243)
Etudes, recherches & rémunération d'intermédiaires .....	(29 795)	(33 178)
Travaux & prestations externes .....	(25 248)	(22 956)
Personnel extérieur .....	(24 222)	(21 250)
Assurances .....	(23 579)	(24 122)
Missions, déplacements & réceptions .....	(15 247)	(15 647)
Publicité, publications & relations publiques .....	(7 368)	(5 840)
Autres charges et services externes .....	(43 153)	(48 327)
<b>Total</b> .....	<b>(659 507)</b>	<b>(672 521)</b>

### 14.3. Détail des impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Contribution économique territoriale (ex-taxe professionnelle) .....	(38 489)	(52 326)
Taxe foncière .....	(58 572)	(50 306)
Autres impôts & taxes .....	(62 737)	(61 222)
<b>Total</b> .....	<b>(159 797)</b>	<b>(163 854)</b>

#### 14.4. Détail des autres charges d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Pertes sur créances irrécouvrables.....	(6 944)	(2 387)
Redevances pour concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires.....	(7 328)	(5 956)
Subventions accordées .....	(3 119)	(4 529)
Moins-values de cession d'immobilisations .....	(1 354)	(16)
Autres charges d'exploitation .....	(8 781)	(14 552)
<b>Total .....</b>	<b>(27 526)</b>	<b>(27 439)</b>

Les Autres charges d'exploitation incluent notamment le montant des émissions de gaz à effet de serre, soit 2.050 milliers d'euros en 2010 (1.752 milliers d'euros en 2009) compensées par la reprise correspondante des quotas alloués par l'État au titre de la période, soit 2.001 milliers d'euros en 2010 (1.993 milliers d'euros en 2009) figurant en Autres produits opérationnels (*cf. note 10*).

### Note 15 - Amortissements, dépréciations et provisions

Les amortissements des immobilisations et dépréciations d'actifs s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Amortissement des immobilisations incorporelles .....	(14 998)	(14 219)
Amortissement des immobilisations corporelles et immeubles de placement.....	(368 464)	(350 320)
<b>Dotations aux amortissements .....</b>	<b>(383 462)</b>	<b>(364 539)</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Dépréciations d'immobilisations corporelles & incorporelles.....	(230)	(192)
Reprises de dépréciations d'immobilisations corporelles & incorporelles.....	54	137
<b>Dépréciations d'immobilisations, nettes de reprises.....</b>	<b>(176)</b>	<b>(55)</b>
Dépréciations de créances .....	(7 644)	(11 293)
Reprises de dépréciations de créances .....	10 732	6 955
<b>Dépréciations de créances, nettes de reprises .....</b>	<b>3 088</b>	<b>(4 338)</b>
<b>Dépréciations d'actifs, nettes des reprises .....</b>	<b>2 912</b>	<b>(4 393)</b>

Les provisions se présentent ainsi au compte de résultat :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Dotations aux provisions pour litiges et autres risques .....	(31 467)	(31 679)
Reprises de la période .....	15 133	31 336
<b>Dotations aux provisions, nettes des reprises .....</b>	<b>(16 335)</b>	<b>(343)</b>

Les dotations et reprises concernent principalement des provisions pour litiges Clients et Fournisseurs.

## Note 16 - Autres produits et charges opérationnels

Les éléments classés sous cette rubrique sont les suivants:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Réorganisation des activités assistance en escale :		
- Charges constatées au cours de la période .....	(6 850)	(13 811)
- Reprises (nettes) de provisions pour engagements sociaux .....	5 665	6 639
- Reprises de provisions pour mesures sociales d'accompagnement.....	-	2 119
<b>Sous-total</b> .....	<b>(1 185)</b>	<b>(5 053)</b>
Produits (charges) liées à l'accident du terminal 2E survenu en 2004 .....	379	(764)
<b>Total</b> .....	<b>(806)</b>	<b>(5 817)</b>

## Note 17 - Résultat financier

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2010 et 2009:

*(en milliers d'euros)*

	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier Année 2010
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement .....	-	(119 412)	(119 412)
Résultat des dérivés de taux.....	67 277	(52 677)	14 600
<b>Coût de l'endettement financier brut.....</b>	<b>67 277</b>	<b>(172 089)</b>	<b>(104 812)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie .....	3 110	-	3 110
<b>Coût de l'endettement financier net.....</b>	<b>70 387</b>	<b>(172 089)</b>	<b>(101 702)</b>
Produits de participations non consolidées .....	415	-	415
Gains et pertes nets de change .....	9 476	(7 051)	2 424
Dépréciations et provisions .....	1 370	(717)	653
Autres .....	623	(2 100)	(1 477)
<b>Autres produits et charges financiers .....</b>	<b>11 884</b>	<b>(9 868)</b>	<b>2 016</b>
<b>Charges financières nettes .....</b>	<b>82 271</b>	<b>(181 957)</b>	<b>(99 686)</b>

*(en milliers d'euros)*

	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier Année 2009
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement .....	-	(129 970)	(129 970)
Résultat des dérivés de taux.....	76 309	(64 976)	11 333
<b>Coût de l'endettement financier brut.....</b>	<b>76 309</b>	<b>(194 946)</b>	<b>(118 637)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie .....	4 716	-	4 716
<b>Coût de l'endettement financier net.....</b>	<b>81 025</b>	<b>(194 946)</b>	<b>(113 921)</b>
Produits de participations non consolidées .....	419	-	419
Gains et pertes nets de change .....	6 720	(7 021)	(301)
Dépréciations et provisions .....	225	(844)	(619)
Autres .....	574	(84)	489
<b>Autres produits et charges financiers .....</b>	<b>7 937</b>	<b>(7 950)</b>	<b>(12)</b>
<b>Charges financières nettes .....</b>	<b>88 962</b>	<b>(202 896)</b>	<b>(113 934)</b>

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
<b>Produits, charges, profits et pertes sur Dettes au coût amorti:</b>		
- Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti.....	(114 464)	(127 896)
- Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.....	(889)	(1 216)
- Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur.....	7 790	6 358
- Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur.....	27 813	(1 442)
- Variation de valeur des dettes financières couvertes en juste valeur.....	(28 106)	2 241
- Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie.....	(152)	(245)
	<b>(108 009)</b>	<b>(122 200)</b>
<b>Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat:</b>		
- Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur) .....	3 110	4 716
- Résultats sur les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction) .....	3 197	3 561
	<b>6 307</b>	<b>8 277</b>
<b>Profits et pertes sur actifs disponibles à la vente :</b>		
- Dividendes reçus .....	81	112
- Plus-values de cessions .....	1	-
- Reprises de dépréciations nettes .....	653	(620)
	<b>735</b>	<b>(508)</b>
<b>Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti:</b>		
- Pertes nettes de change .....	2 424	(301)
- Autres profits nets .....	(1 143)	799
	<b>1 281</b>	<b>498</b>
<b>Total des gains nets (pertes nettes) reconnus en résultat.....</b>	<b>(99 686)</b>	<b>(113 934)</b>
Variation de juste valeur (avant impôt) portée en capitaux propres (*).....	3 779	(2 086)
Montant recyclé en résultat au titre de la période.....	-	-
<b>Total des gains nets (pertes nettes) reconnus directement en capitaux propres .....</b>	<b>3 779</b>	<b>(2 086)</b>

(\*) hors variations rattachées aux entreprises associées

## Note 18 - Entreprises mises en équivalence

Les comptes des entreprises mises en équivalence n'étant pas définitifs au moment de l'établissement des comptes consolidés, les chiffres ci-après ont fait l'objet d'estimations sur la base des derniers chiffres connus à la date d'arrêté.

### 18.1. Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par entité :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>% d'intérêt</i>	<b>Année 2010</b>	<b>Année 2009</b>
SCHIPHOL GROUP (Pays-Bas) .....	8,0%	9 431	9 997
CIRES TELECOM (Maroc).....	49,0%	408	163
BOLLORÉ TÉLÉCOM.....	10,5%	(1 037)	(1 035)
GIE ROISSYPÔLE .....	90,0%	0	38
SCI ROISSY SOGARIS .....	40,0%	530	1 051
LIÈGE AIRPORT (Belgique) .....	25,6%	451	108
SETA (Mexique) .....	25,5%	1 469	1 342
<b>Totaux.....</b>		<b>11 252</b>	<b>11 664</b>

La participation dans Schiphol Group est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence en raison de l'influence notable qu'Aéroports de Paris exerce sur ce groupe. En effet, bien que le taux de participation soit inférieur au seuil habituel de 20%, l'influence notable a été établie sur la base des considérations suivantes :

- les deux groupes ont signé un accord de coopération industrielle à long terme et de prise de participations croisées ;
- un Comité de Coopération Industrielle a été créé afin de superviser la coopération entre les deux sociétés dans neuf domaines de coopération. Ce comité est composé de quatre représentants de chaque société et présidé à tour de rôle par le Président-directeur général d'Aéroports de Paris et le "Chief Executive Officer" de Schiphol Group ;
- le Président-directeur général d'Aéroports de Paris a été nommé au conseil de surveillance de Schiphol Group et présenté au conseil de surveillance pour devenir membre du comité d'audit ;
- les développements aéroportuaires internationaux sont menés conjointement.

Par ailleurs, malgré une détention d'intérêt dans Bolloré Télécom inférieure à 20%, les indicateurs suivants ont notamment été retenus pour déterminer l'influence notable d'Aéroports de Paris dans cette entité :

- existence d'une contribution opérationnelle à la gestion de l'entité du fait du savoir-faire technique de Hub Télécom ;
- existence d'une représentation au conseil de direction d'au minimum 25% des membres ;
- droit de veto ponctuel pour certaines décisions prévues au pacte d'actionnaire et dans les statuts.

## 18.2. Décomposition des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	SCHIPHOL GROUP (Pays-Bas)	CIRES TELECOM (Maroc)	BOLLORÉ TÉLÉCOM	SCI ROISSY SOGARIS	LIÈGE AIRPORT (Belgique)	SETA (Mexique)	TOTAL
<i>Pourcentages de contrôle et d'intérêt.....</i>	8,0%	49,0%	10,5%	40,0%	25,6%	25,5%	
<b>Quotes-parts mises en équivalence :</b>							
- au 31 décembre 2009.....	382 876	542	7 278	5 781	4 281	7 446	<b>408 204</b>
- au 31 décembre 2010.....	389 904	1 221	6 241	5 112	4 631	10 003	<b>417 110</b>

L'écart d'acquisition définitivement comptabilisé au titre de Schiphol et inclus dans la quote-part ci-dessus mise en équivalence au titre de cette entité s'élève à 120.452 milliers d'euros.

## 18.3. Evolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture des exercices :

<i>(en milliers d'euros)</i>	SCHIPHOL GROUP (Pays-Bas)	CIRES TELECOM (Maroc)	BOLLORÉ TÉLÉCOM	GIE ROISSY- PÔLE	SCI ROISSY SOGARIS	LIÈGE AIRPORT (Belgique)	SETA (Mexique)	TOTAL
<b>Montants nets au 1er janvier 2009 .....</b>	<b>376 368</b>	<b>382</b>	<b>8 313</b>	<b>-</b>	<b>6 210</b>	<b>4 313</b>	<b>6 015</b>	<b>401 601</b>
Quote-part du Groupe dans les résultats ..	9 997	163	(1 035)	38	1 051	108	1 342	11 664
Variation de périmètre .....				(38)				(38)
Souscription de capital .....								0
Variation des réserves de conversion .....		(3)					89	86
Variation des autres réserves .....	2 037							2 037
Dividendes distribués .....	(5 526)				(1 480)	(140)		(7 146)
<b>Montants nets au 1er janvier 2010 .....</b>	<b>382 876</b>	<b>542</b>	<b>7 278</b>	<b>-</b>	<b>5 781</b>	<b>4 281</b>	<b>7 446</b>	<b>408 204</b>
Quote-part du Groupe dans les résultats ..	9 431	408	(1 037)	0	530	451	1 469	11 252
Variation de périmètre .....								0
Souscription de capital .....		264						264
Variation des réserves de conversion .....		6					1 087	1 093
Variation des autres réserves .....	2 761							2 761
Dividendes distribués .....	(5 164)				(1 199)	(101)		(6 464)
<b>Montants nets au 31 décembre 2010....</b>	<b>389 904</b>	<b>1 221</b>	<b>6 241</b>	<b>-</b>	<b>5 112</b>	<b>4 631</b>	<b>10 003</b>	<b>417 110</b>

## 18.4. Informations financières résumées

Les montants agrégés des actifs, passifs, du produit des activités ordinaires et du résultat des sociétés mises en équivalence, tels qu'ils figurent dans les comptes provisoires de ces dernières, s'établissent ainsi pour 2010 et 2009 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	SCHIPHOL GROUP (Pays-Bas)	CIRES TELECOM (Maroc)	BOLLORÉ TÉLÉCOM	GIE ROISSY- PÔLE	SCI ROISSY SOGARIS	LIÈGE AIRPORT (Belgique)	SETA (Mexique)	Au 31.12.2010
<b>BILAN:</b>								
Actifs non courants .....	5 000 423	858	80 377		13 873	38 892	67 659	5 202 081
Actifs courants .....	505 755	2 635	640		8 020	18 899	5 937	541 887
<b>Total Actifs.....</b>	<b>5 506 178</b>	<b>3 493</b>	<b>81 017</b>	<b>0</b>	<b>21 893</b>	<b>57 791</b>	<b>73 596</b>	<b>5 743 968</b>
Capitaux propres .....	3 109 417	2 489	59 322		12 779	18 487	39 226	3 241 720
Passifs non courants .....	1 827 582				4 271	23 520	16 747	1 872 120
Passifs courants .....	569 179	1 004	21 695		4 843	15 784	17 623	630 128
<b>Total Capitaux propres et Passifs .....</b>	<b>5 506 178</b>	<b>3 493</b>	<b>81 017</b>	<b>0</b>	<b>21 893</b>	<b>57 791</b>	<b>73 596</b>	<b>5 743 968</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT :</b>								
Produit des activités ordinaires .....	1 180 148	3 107	1 608		9 133	20 195	2 839	1 217 030
Résultat net.....	171 714	833	(9 860)		1 340	2 293	7 383	173 703

<i>(en milliers d'euros)</i>	SCHIPHOL GROUP (Pays-Bas)	CIRES TELECOM (Maroc)	BOLLORÉ TÉLÉCOM	GIE ROISSY- PÔLE	SCI ROISSY SOGARIS	LIÈGE AIRPORT (Belgique)	SETA (Mexique)	Au 31.12.2009
<b>BILAN:</b>								
Actifs non courants .....	4 798 348	403	82 754	0	15 622	47 929	60 097	5 005 153
Actifs courants .....	729 464	1 891	2 002	0	10 212	16 736	5 813	766 118
<b>Total Actifs.....</b>	<b>5 527 812</b>	<b>2 295</b>	<b>84 756</b>	<b>0</b>	<b>25 834</b>	<b>64 665</b>	<b>65 910</b>	<b>5 771 272</b>
Capitaux propres .....	2 975 432	1 105	69 182	0	14 452	17 119	29 202	3 106 492
Passifs non courants .....	2 130 387	0	0	0	6 022	28 436	21 259	2 186 104
Passifs courants .....	421 993	1 190	15 574	0	5 360	19 110	15 450	478 676
<b>Total Capitaux propres et Passifs .....</b>	<b>5 527 812</b>	<b>2 295</b>	<b>84 756</b>	<b>0</b>	<b>25 834</b>	<b>64 665</b>	<b>65 910</b>	<b>5 771 272</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT:</b>								
Produit des activités ordinaires .....	1 153 846	2 058	1 415	2 049	10 618	18 343	2 765	1 191 094
Résultat net.....	132 709	339	(9 835)	864	2 627	925	5 662	133 292

## Note 19 - Impôts

### 19.1. Taux d'impôt

Conformément à la règle exposée en note 4.14, les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés sur la base des derniers taux connus à la clôture, soit 34,433% pour les sociétés de droit français et 27% pour les sociétés de droit britannique.

### 19.2. Analyse de la charge d'impôts sur les résultats

Au compte de résultat, la charge d'impôts sur les résultats se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Charge d'impôt exigible .....	(125 100)	(113 712)
Charge d'impôt différé .....	(28 324)	(26 710)
<b>Impôts sur les résultats .....</b>	<b>(153 424)</b>	<b>(140 422)</b>

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

### 19.3. Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge réelle d'impôt se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Année 2010</b>	<b>Année 2009</b>
Résultat après impôt .....	300 376	269 868
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence .....	(11 252)	(11 664)
Charge d'impôt sur les résultats .....	153 424	140 422
<b>Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence.....</b>	<b>442 548</b>	<b>398 625</b>
<i>Taux théorique d'imposition en vigueur en France.....</i>	<i>34,43%</i>	<i>34,43%</i>
<b>Charge d'impôt théorique .....</b>	<b>(152 384)</b>	<b>(137 260)</b>
Incidence sur l'impôt théorique des:		
- Résultats taxés à taux réduit ou majoré.....	(537)	(731)
- Reports déficitaires antérieurement non reconnus et imputés sur la période .....	431	197
- Reports déficitaires non reconnus au titre de la période .....	(2 352)	(1 249)
- Variations des différences temporelles non reconnues.....	(292)	(379)
- Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables .....	(185)	(982)
- Crédits d'impôt et avoirs fiscaux .....	1 878	1 619
- Ajustements au titre des périodes antérieures .....	17	(1 637)
<b>Charge réelle d'impôt sur les résultats .....</b>	<b>(153 424)</b>	<b>(140 422)</b>
<i>Taux effectif d'impôt .....</i>	<i>34,67%</i>	<i>35,23%</i>

### 19.4. Actifs et passifs d'impôts différés ventilés par catégories

Au bilan, les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31.12.2010</b>	<b>Au 31.12.2009</b>
Au titre des différences temporelles déductibles:		
- Engagements sociaux .....	115 715	112 858
- Amortissements des Frais d'Etudes et de Surveillance de Travaux (FEST).....	38 629	40 683
- Provisions et charges à payer .....	13 406	13 269
- Autres .....	6 945	4 606
Au titre des différences temporelles imposables:		
- Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées .....	(327 364)	(309 160)
- Location-financement .....	(17 007)	(18 732)
- Réserves de réévaluation .....	(8 219)	(8 223)
- Autres .....	(9 445)	1 916
<b>Actifs (passifs) d'impôt différés nets .....</b>	<b>(187 340)</b>	<b>(162 782)</b>

Ces montants sont répartis comme suit au bilan:

- à l'actif .....	6 192	1 519
- au passif .....	(193 531)	(164 301)

Les amortissements des Frais d'Etudes et de Surveillance de Travaux (FEST), apparaissant ci-dessus dans la catégorie des différences temporelles déductibles, résultent de l'étalement de frais antérieurement capitalisés et imputés sur le report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2003, suite aux retraitements comptables opérés à cette date dans la perspective de la transformation du statut de l'établissement public d'AÉROPORTS DE PARIS en SA et dans le cadre de la première certification des comptes intervenue au titre de l'exercice 2003.

L'imputation sur le report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2003 avait porté sur un solde de frais non amortis à cette date de 180.180 milliers d'euros. Après prise en compte de l'effet d'impôt correspondant, soit 63.838 milliers d'euros, l'impact net négatif sur le report à nouveau s'était élevé à 116.342 milliers d'euros.

En accord avec l'Administration fiscale, cette correction a donné lieu, à compter du résultat fiscal 2004, à un traitement fiscal étalé sur la durée initiale d'amortissement de ces frais.

Dans les comptes consolidés en normes IFRS, cet étalement s'est traduit, à l'ouverture de l'exercice 2004, par la constatation d'un actif d'impôt différé de 63.838 milliers d'euros. Compte tenu des déductions fiscales opérées depuis 2004 au titre de cet étalement, le montant résiduel de cet actif d'impôt différé s'élève à 38.629 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

### 19.5. Actifs et passifs d'impôts différés non reconnus

Certains actifs d'impôts différés n'ont pas été reconnus au niveau de plusieurs filiales, compte tenu de l'insuffisance d'éléments probants justifiant leur comptabilisation. Les bases correspondantes sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
- Pertes fiscales indéfiniment reportables au taux ordinaire .....	80 680	73 825

### 19.6. Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs	Passifs	Montant net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b> .....	<b>1 519</b>	<b>164 301</b>	<b>(162 782)</b>
Montant porté directement en capitaux propres au titre			
des instruments de couverture de flux futurs .....	399	1 701	(1 302)
Montants comptabilisés dans le résultat de la période .....	(794)	27 530	(28 324)
Ajustement au titre des actifs nets identifiables de sociétés acquises en 2009 .....	5 068		5 068
<b>Au 31 décembre 2010</b> .....	<b>6 192</b>	<b>193 531</b>	<b>(187 339)</b>

## 19.7. Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31.12.2010</b>	<b>Au 31.12.2009</b>
<b>Actifs d'impôt exigible:</b>		
- Aéroports de Paris et sociétés fiscalement intégrées.....	-	-
- Autres entités consolidées .....	1 406	2 362
<b>Total .....</b>	<b>1 406</b>	<b>2 362</b>
<b>Passifs d'impôt exigible:</b>		
- Aéroports de Paris et sociétés fiscalement intégrées .....	10 689	7 739
- Autres entités consolidées .....	3 200	425
<b>Total .....</b>	<b>13 889</b>	<b>8 164</b>

Le Groupe n'a connaissance d'aucun actif ou passif éventuel d'impôt au 31 décembre 2010.

## Note 20 - Résultat par action

Le calcul d'un résultat par action s'établit ainsi à la clôture :

	<b>Année 2010</b>	<b>Année 2009</b>
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère (en milliers d'euros).....	300 067	269 487
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres).....</i>	<i>98 954 115</i>	<i>98 887 605</i>
<b>Résultat de base par action (en euros) .....</b>	<b>3,03</b>	<b>2,73</b>

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société-mère, minoré des actions propres détenues en moyenne au cours de la période, soit 6.487 en 2010 et 72.997 en 2009.

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.

## Note 21 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ecart d'acquisition	Frais de recherche et & de développement	Logiciels	Fonds commercial	Autres	Immo- bilisations en cours & Avances et acomptes	Total
<b>Au 31 décembre 2009 :</b>							
- Valeur brute .....	19 890	4 448	154 298	1 266	95	22 193	202 190
- Cumul des amortissements .....	-	(2 673)	(116 377)	-	(63)	-	(119 113)
<b>Valeur nette .....</b>	<b>19 890</b>	<b>1 775</b>	<b>37 921</b>	<b>1 266</b>	<b>32</b>	<b>22 193</b>	<b>83 077</b>
<b>Au 31 décembre 2010 :</b>							
- Valeur brute .....	36 699	6 160	163 377	1 266	515	17 924	225 941
- Cumul des amortissements .....	-	(4 412)	(129 442)	-	(94)	-	(133 948)
<b>Valeur nette .....</b>	<b>36 699</b>	<b>1 748</b>	<b>33 935</b>	<b>1 266</b>	<b>421</b>	<b>17 924</b>	<b>91 993</b>

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles est la suivante:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ecart d'acquisition	Frais de recherche et & de développement	Logiciels	Fonds commercial	Autres	Immo- bilisations en cours & Avances et acomptes	Total Année 2010	Total Année 2009
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier .....</b>	<b>19 890</b>	<b>1 775</b>	<b>37 921</b>	<b>1 266</b>	<b>32</b>	<b>22 193</b>	<b>83 077</b>	<b>52 783</b>
- Investissements .....	-	-	2 357	-	416	15 405	18 178	21 739
- Cessions et mises hors service .....	-	(35)	(1 793)	-	-	-	(1 828)	(2 127)
- Variation des avances et acomptes .....	-	-	-	-	-	-	-	-
- Amortissements .....	-	(1 247)	(14 964)	-	(49)	-	(16 260)	(14 942)
- Variations de périmètre .....	16 809	-	-	-	-	-	16 809	24 665
- Ecart de conversion .....	-	(0)	-	-	2	-	1	-
- Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques.....	-	1 256	10 414	-	20	(19 674)	(7 984)	959
<b>Valeur nette au 31 décembre .....</b>	<b>36 699</b>	<b>1 748</b>	<b>33 935</b>	<b>1 266</b>	<b>421</b>	<b>17 924</b>	<b>91 993</b>	<b>83 077</b>

Les écarts d'acquisition concernent principalement :

- MASTERNAUT INTERNATIONAL pour 7.317 milliers d'euros ;
- MASTERNAUT UK pour 19.875 milliers d'euros ;
- ROISSY CONTINENTAL SQUARE pour 6.959 milliers d'euros ;
- HUB TELECOM REGION pour 2.310 milliers d'euros ;

Le montant net des transferts en provenance (vers) d'autres rubriques concerne notamment des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations corporelles et incorporelles.

## Note 22 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et aménage- ments	Construc- tions	Instal- lations techniques	Autres	Immo- bilisations en cours & Avances et acomptes	Total
<b>Au 31 décembre 2009 :</b>						
- Valeur brute .....	43 235	7 813 163	184 336	272 587	359 152	8 672 472
- Cumul des amortissements ....	(8 320)	(2 919 115)	(138 543)	(172 143)	-	(3 238 121)
- Cumul des dépréciations .....	-	-	-	(663)	-	(663)
<b>Valeur nette .....</b>	<b>34 915</b>	<b>4 894 048</b>	<b>45 792</b>	<b>99 781</b>	<b>359 152</b>	<b>5 433 688</b>
<b>Au 31 décembre 2010 :</b>						
- Valeur brute .....	41 321	7 945 275	199 296	274 842	642 626	9 103 359
- Cumul des amortissements ....	(6 106)	(3 205 650)	(155 472)	(187 583)	-	(3 554 811)
- Cumul des dépréciations .....	-	-	-	(839)	-	(839)
<b>Valeur nette .....</b>	<b>35 215</b>	<b>4 739 624</b>	<b>43 824</b>	<b>86 420</b>	<b>642 626</b>	<b>5 547 710</b>

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et aménage- ments	Construc- tions	Instal- lations techniques	Autres	Immo- bilisations en cours & Avances et acomptes	Total Année 2010	Total Année 2009
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier .....</b>	<b>34 915</b>	<b>4 894 048</b>	<b>45 792</b>	<b>99 781</b>	<b>359 152</b>	<b>5 433 688</b>	<b>5 400 326</b>
- Investissements .....	-	1 445	5 486	2 635	472 934	482 499	406 699
- Cessions et mises hors service .....	-	(872)	(54)	(214)	3 838	2 698	(1 455)
- Variation des avances et acomptes ..	-	-	-	-	(5 695)	(5 695)	3 384
- Amortissements .....	(462)	(310 964)	(14 574)	(20 593)	-	(346 593)	(332 988)
- Dépréciations .....	-	-	-	(176)	-	(176)	(55)
- Entrées de périmètre.....	-	-	-	-	-	-	-
- Ecart de conversion.....	-	182	2	39	-	223	(50 871)
- Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques.....	762	155 785	7 172	4 948	(187 603)	(18 935)	178 8 469
<b>Valeur nette au 31 décembre .....</b>	<b>35 215</b>	<b>4 739 624</b>	<b>43 824</b>	<b>86 420</b>	<b>642 626</b>	<b>5 547 710</b>	<b>5 433 688</b>

Le montant net des transferts en provenance d'autres rubriques concerne principalement des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que les variations du périmètre des immeubles de placement (cf. 23). Ces reclassements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- le secours ANA,
- la réhabilitation du terminal 2B phase 0,
- la sécurisation de l'alimentation d'Orly en 220KV,
- les tapis cerise en livraison bagages d'Orly Sud.

Le montant des coûts d'emprunts capitalisés en 2010 en application de la norme IAS 23 révisée s'élève à 1.521 milliers d'euros, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 3,84%.

## Note 23 - Immeubles de placement

### 23.1. Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et aménage- ments	Construc- tions	Autres	Immo- bilisations en cours & Avances et acomptes	Total
<b>Au 31 décembre 2009 :</b>					
- Valeur brute .....	41 334	601 957	81 471	15 193	739 955
- Cumul des amortissements .....	(6 019)	(260 838)	(43 992)	-	(310 849)
<b>Valeur nette .....</b>	<b>35 315</b>	<b>341 119</b>	<b>37 479</b>	<b>15 193</b>	<b>429 106</b>
<b>Au 31 décembre 2010 :</b>					
- Valeur brute .....	41 395	626 961	84 811	10 957	764 124
- Cumul des amortissements .....	(6 376)	(280 988)	(47 142)	-	(334 506)
<b>Valeur nette .....</b>	<b>35 019</b>	<b>345 973</b>	<b>37 669</b>	<b>10 957</b>	<b>429 618</b>

L'évolution de la valeur nette des immeubles de placement est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et aménage- ments	Construc- tions	Autres	Immo- bilisations en cours & Avances et acomptes	Total Année 2010	Total Année 2009
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier .....</b>	<b>35 315</b>	<b>341 119</b>	<b>37 479</b>	<b>15 193</b>	<b>429 106</b>	<b>293 736</b>
- Investissements .....	60	18	-	-	78	553
- Cessions et mises hors service .....	-	(221)	-	(4 235)	(4 456)	(123)
- Amortissements .....	(357)	(20 674)	45	-	(20 986)	(16 558)
- Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques.....	1	25 731	145	(1)	25 876	47 568
- Entrée dans périmètre de consolidation.....	-	-	-	-	-	103 930
<b>Valeur nette au 31 décembre.....</b>	<b>35 019</b>	<b>345 973</b>	<b>37 669</b>	<b>10 957</b>	<b>429 618</b>	<b>429 106</b>

En 2009:

- l'entrée dans le périmètre de consolidation concernait exclusivement la société ROISSY CONTINENTAL SQUARE ;
- le montant net des transferts en provenance d'autres rubriques concerne notamment les immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2008 reclassées en immeubles de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2009, suite à la mise en application à cette date des améliorations annuelles IFRS.

## 23.2. Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement s'établit comme suit:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
<b>Terrains et bâtiments.....</b>	<b>1 628 300</b>	<b>1 372 600</b>

La variation observée d'un exercice à l'autre, soit une augmentation de 256 millions d'euros (+18,6%), provient des principaux effets suivants :

- impact de la diminution du taux d'actualisation (6,52% à 5,87%), pour 170 M€, soit +12.3% ;
- réévaluation des loyers des terrains loués sur CDG, pour 98 M€, soit +7.2%.

Les principales données utilisées ont été les suivantes :

	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
Taux de rendement des terrains .....	8,75%	8,75%
Taux de croissance à l'infini des cash-flows, inflation incluse .....	2,00%	2,00%
Taux d'actualisation .....	5,87%	6,52%
Taux de vacance à long terme .....	5,00%	5,00%
Décote de liquidité .....	20,00%	20,00%

Il est à noter qu'en matière de sensibilité au taux, une augmentation du taux d'actualisation d'un point entrainerait une baisse de la valeur de 244 millions d'euros. A l'inverse, une baisse d'un point entrainerait une hausse de la valeur de 393 millions d'euros.

## 23.3. Informations complémentaires

La loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports détenus par AÉROPORTS DE PARIS, un pourcentage de 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versé à l'Etat. Cette disposition concerne notamment les Aéroports d'Aviation Générale.

Par ailleurs, les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs des immeubles de placement et des charges opérationnelles directes occasionnées par ces immeubles (y compris les charges d'amortissement) se sont élevés en 2010 respectivement à 175,3 millions d'euros et 79,4 millions d'euros.

## Note 24 - Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan respectivement au 31 décembre 2010 et 2009 s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total au 31.12.2010	Part non courante	Part courante
<b>Titres classés en Actifs disponibles à la vente</b> .....	<b>2 751</b>	<b>2 751</b>	<b>-</b>
<b>Prêts et créances :</b>			
- Créances sur des sociétés mises en équivalence .....	6 807	5 827	980
- Autres créances rattachées à des participations.....	13 928	10 780	3 148
- Intérêts courus sur créances rattachées à des participations .....	138	-	138
- Prêts .....	9 295	7 546	1 749
- Autres comptes-courants .....	22 664	5 505	17 159
- Dépôts et cautionnements .....	2 290	2 288	2
- Créances de location financement bailleur .....	33 212	28 998	4 214
- Créances sur cessions d'immobilisations .....	6	-	6
- Autres actifs financiers.....	480	6	474
	<b>88 820</b>	<b>60 950</b>	<b>27 870</b>
<b>Instruments financiers dérivés :</b>			
- Ventes à terme de devises .....	513	-	513
- Swaps de couverture.....	82 339	72 032	10 307
- Swaps de trading .....	42 387	-	42 387
	<b>125 239</b>	<b>72 032</b>	<b>53 207</b>
<b>Total</b> .....	<b>216 810</b>	<b>135 733</b>	<b>81 077</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total au 31.12.2009	Part non courante	Part courante
<b>Titres classés en Actifs disponibles à la vente</b> .....	<b>2 529</b>	<b>2 529</b>	<b>-</b>
<b>Prêts et créances :</b>			
- Créances sur des sociétés mises en équivalence .....	7 251	6 394	857
- Autres créances rattachées à des participations.....	7 606	6 852	754
- Intérêts courus sur créances rattachées à des participations .....	71	-	71
- Prêts .....	9 181	7 473	1 708
- Autres comptes-courants .....	13 154	-	13 154
- Dépôts et cautionnements .....	2 325	2 320	5
- Créances de location financement bailleur .....	34 076	30 018	4 058
- Créances sur cessions d'immobilisations .....	541	-	541
- Autres actifs financiers.....	608	-	608
	<b>74 813</b>	<b>53 057</b>	<b>21 756</b>
<b>Instruments financiers dérivés :</b>			
- Ventes à terme de devises .....	120	-	120
- Swaps de couverture.....	19 699	-	19 699
- Swaps de trading .....	56 653	-	56 653
	<b>76 472</b>	<b>-</b>	<b>76 472</b>
<b>Total</b> .....	<b>153 814</b>	<b>55 585</b>	<b>98 228</b>

## Note 25 - Stocks

Le détail des stocks est le suivant à la clôture:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes 31.12.2010	Dépré- ciations 31.12.2010	Valeurs nettes au 31.12.2010	Valeurs nettes au 31.12.2009
Stocks matières premières .....	8 003	(415)	7 588	7 097
Stocks d'encours .....	399	-	399	-
Stocks de produits .....	2 491	-	2 491	1 343
Stocks de marchandises .....	10 570	(652)	9 918	9 861
<b>Total .....</b>	<b>21 463</b>	<b>(1 067)</b>	<b>20 396</b>	<b>18 301</b>

## Note 26 - Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
Créances Clients.....	635 666	596 076
Clients douteux.....	28 530	31 767
Cumul des dépréciations .....	(26 746)	(30 260)
Montant net .....	<b>637 450</b>	<b>597 583</b>

L'exposition du Groupe au risque de crédit et au risque de change ainsi que les pertes de valeur relatives aux créances clients et autres débiteurs figurent en note 32.

Les conditions générales de règlements clients sont de 30 jours date d'émission de facture, à l'exception des redevances commerciales payables au comptant.

Les dépréciations ont évolué ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
<b>Cumul des dépréciations à l'ouverture.....</b>	<b>30 260</b>	21 511
Augmentations .....	6 750	10 817
Diminutions .....	(10 303)	(6 616)
Ecart de conversion.....	40	30
Variation de périmètre .....	-	4 504
Autres variations .....	(1)	14
<b>Cumul des dépréciations à la clôture.....</b>	<b>26 746</b>	<b>30 260</b>

## Note 27 - Autres créances et charges constatées d'avance

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31.12.2010</b>	<b>Au 31.12.2009</b>
Avances et acomptes versés sur commandes .....	3 360	8 578
Créances sur personnel (hors ORS) et organismes sociaux .....	1 202	1 265
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés).....	70 673	61 952
Autres créances.....	6 478	14 394
Charges constatées d'avance.....	24 677	22 488
<b>Total.....</b>	<b>106 390</b>	<b>108 678</b>

## Note 28 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi:

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31.12.2010</b>	<b>Au 31.12.2009</b>
Valeurs mobilières de placement .....	781 481	720 131
Disponibilités .....	26 834	24 713
<b>Total.....</b>	<b>808 315</b>	<b>744 844</b>

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le groupe AÉROPORTS DE PARIS n'a investi principalement que dans des OPCVM monétaires libellés en euros et comportant des horizons de placement à trois mois maximum.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt et une analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers sont présentées dans la note 32.3.1.

## Note 29 - Capitaux propres

### 29.1. Capital

Le capital d'AÉROPORTS DE PARIS s'élève à 296.881.806 euros. Il est divisé en 98.960.602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'exercice 2010.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542.747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

### 29.2. Actions propres

Conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2006, la Société a procédé au cours de la période au rachat de 503.957 actions et à la vente de 578.957 actions. Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues, qui s'élevait à 75.000 au 31 décembre 2009 et figurait à cette date en diminution des capitaux propres pour un montant de 4.218 milliers d'euros, a été ramené à zéro au 31 décembre 2010.

### 29.3. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Ce poste comprend :

- les écarts de conversion constitués des écarts dégagés sur la conversion en euros des comptes des filiales étrangères situées hors zone euro, soit un montant négatif de 878 milliers d'euros. Il est rappelé que les écarts dégagés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sur SETA (Mexique) avaient été transférés au poste Résultats non distribués conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1 dans le cadre de la première application des normes IFRS ;
- la réserve de juste valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie, soit un montant positif de 743 milliers d'euros.

### 29.4. Résultats non distribués

Les résultats non distribués s'analysent comme suit:

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31.12.2010</b>	<b>Au 31.12.2009</b>
Réserves de la société mère Aéroports de Paris :		
- Réserve légale .....	29 688	29 688
- Autres réserves .....	863 048	863 048
- Report à nouveau .....	408 862	300 317
Réserves consolidées .....	964 631	936 346
Résultat de la période (attribuable aux propriétaires de la société mère).....	300 067	269 486
<b>Total.....</b>	<b>2 566 296</b>	<b>2 398 885</b>

### 29.5. Commentaires sur le tableau de variation des capitaux propres

Les dividendes versés se sont élevés à :

- 135.574 milliers d'euros en 2010, soit 1,37 euro par action, conformément à la 3<sup>ème</sup> résolution de l'AGO du 27 mai 2010 ;
- 136.490 milliers d'euros en 2009, soit 1,38 euro par action, conformément à la 2<sup>ème</sup> résolution de l'AGO du 28 mai 2009.

### 29.6. Participations ne donnant pas le contrôle

Ce poste concerne les quotes-parts que des actionnaires minoritaires détiennent dans le capital de :

- ADPI MIDDLE EAST pour 217 milliers d'euros ;
- ADPI LIBYA pour 716 milliers d'euros ;
- MASTERNAUT INTERNATIONAL et ses filiales pour 910 milliers d'euros.

### 29.7. Dividendes proposés

Le montant des dividendes proposés avant l'autorisation de publication des états financiers et non comptabilisés en tant que distribution aux porteurs de capitaux propres dans les comptes 2010, s'élève à 150.420 milliers d'euros, soit 1,52 euro par action.

## Note 30 - Autres provisions

Les autres provisions ont évolué comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Autres provisions	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
<b>Provisions au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	18 288	46 411	64 699	84 601
Augmentations:				
- Dotations .....	7 674	23 794	31 468	31 679
- Augmentation liée aux variations de périmètre .....	-	-	-	377
- Autres augmentations .....	-	-	-	2
<b>Total augmentations</b> .....	<b>7 674</b>	<b>23 794</b>	<b>31 468</b>	<b>32 057</b>
Diminutions:				
- Provisions utilisées .....	(1 688)	(4 479)	(6 167)	(14 472)
- Provisions devenues sans objet .....	(866)	(8 099)	(8 965)	(18 984)
- Autres diminutions .....	-	-	-	(18 503)
<b>Total diminutions</b> .....	<b>(2 554)</b>	<b>(12 578)</b>	<b>(15 132)</b>	<b>(51 959)</b>
<b>Provisions au 31 décembre</b> .....	<b>23 408</b>	<b>57 628</b>	<b>81 036</b>	<b>64 699</b>

Les provisions pour litiges concernent divers litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux. Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques Clients et Fournisseurs.

En 2009, les autres diminutions correspondaient à une provision pour litige avec un tiers affectée aux avoirs à établir comptabilisés à ce titre au cours de la période.

Les parts non courantes et courantes de ces provisions s'établissent ainsi:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Autres provisions	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
<b>Présentation au bilan :</b>				
- Part non courante .....	-	-	-	-
- Part courante .....	23 408	57 628	81 036	64 699
<b>Total</b> .....	<b>23 408</b>	<b>57 628</b>	<b>81 036</b>	<b>64 699</b>

Le rapprochement entre les variations bilantielles et le compte de résultat se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
Au bilan :		
- Dotations .....	31 468	31 679
- Provisions utilisées .....	(6 167)	(14 472)
- Provisions devenues sans objet .....	(8 965)	(18 984)
<b>Dotations nettes au bilan</b> .....	<b>16 337</b>	<b>(1 777)</b>
Au compte de résultat :		
- Dotations aux provisions courantes pour litiges et autres risques (cf. note 15) .....	31 468	31 679
- Reprises provisions courantes pour litiges et autres risques (cf. note 15) .....	(15 131)	(31 336)
- Reprises provisions pour mesures sociales d'accompagnement Escale (cf. note 16) .....	-	(2 119)
<b>Dotations nettes au compte de résultat</b> .....	<b>16 337</b>	<b>(1 777)</b>

## Note 31 - Dettes financières

### 31.1. Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total au 31.12.2010	Part non courante	Part courante	Total au 31.12.2009	Part non courante	Part courante
Emprunts obligataires .....	2 181 202	1 900 603	280 599	2 185 501	1 734 853	450 648
Emprunts bancaires .....	846 202	843 870	2 332	814 130	812 361	1 769
Dettes financières de crédit-bail .....	855	641	214	1 182	854	328
Dépôts et cautionnements reçus .....	19 486	19 311	175	19 609	19 595	14
Autres emprunts et dettes assimilées .....	3 990	481	3 509	8 213	6 887	1 327
Intérêts courus non échus .....	82 469	-	82 469	98 341	-	98 341
Comptes-courants sur des sociétés non consolidées .	5 724	-	5 724	5 329	-	5 329
Concours bancaires courants .....	7 194	-	7 194	3 572	-	3 572
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés.....</b>	<b>3 147 122</b>	<b>2 764 906</b>	<b>382 216</b>	<b>3 135 875</b>	<b>2 574 549</b>	<b>561 327</b>
Instruments financiers dérivés passif .....	26 242	1 313	24 929	22 740	-	22 740
<b>Total Emprunts et dettes financières .....</b>	<b>3 173 364</b>	<b>2 766 219</b>	<b>407 145</b>	<b>3 158 615</b>	<b>2 574 549</b>	<b>584 067</b>

### 31.2. Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe AÉROPORTS DE PARIS correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, diminués des instruments dérivés actif et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total au 31.12.2010	Part non courante	Part courante	Total au 31.12.2009	Part non courante	Part courante
<b>Emprunts et dettes financières .....</b>	<b>3 173 364</b>	<b>2 766 219</b>	<b>407 145</b>	<b>3 158 615</b>	<b>2 574 549</b>	<b>584 067</b>
Instruments financiers dérivés actif .....	(125 239)	(72 032)	(53 207)	(76 472)	-	(76 472)
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	(808 315)	-	(808 315)	(744 844)	-	(744 844)
<b>Endettement financier net .....</b>	<b>2 239 810</b>	<b>2 694 187</b>	<b>(454 377)</b>	<b>2 337 299</b>	<b>2 574 549</b>	<b>(237 249)</b>

### 31.3. Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur nominale	Taux nominal	Taux effectif avant prise en compte des couvertures de juste valeur	Valeur de la dette en coût amorti	Incidence des couvertures de juste valeur	Valeur au bilan du 31.12.2010	Juste valeur au 31.12.2010
<b>Emprunts obligataires :</b>							
- ADP 5.25% 2001-2011 .....	284 973	5.25%	5.31%	280 599	-	280 599	287 203
- ADP 5.25% 2002-2012 .....	333 600	5.25%	5.40%	331 726	8 700	340 426	348 311
- ADP 4.10% 2003-2013 .....	300 000	4.10%	4.14%	299 729	-	299 729	313 947
- ADP 6.375% 2008-2014 .....	410 849	6.375%	6.54%	398 157	-	398 157	460 184
- ADP 3.125% CHF 250 M 2009-2015 .....	199 936	3.125%	4.664%	199 305	-	199 305	211 686
- ADP CHF 200 M 2.5% 2010-2017 .....	159 949	2.5%	Eur 3M + marge	159 572	4 748	164 320	163 221
- ADP 3.886% 2010-2020 .....	500 000	3.886%	3.95%	498 666	-	498 666	498 987
<b>Total .....</b>	<b>2 189 307</b>			<b>2 167 754</b>	<b>13 448</b>	<b>2 181 202</b>	<b>2 283 539</b>
<b>Emprunts bancaires :</b>							
- Prêt BEI 1998-2013 .....	38 112	4.062%	4.062%	38 112		38 112	40 195
- Prêt BEI 2003-2018 .....	100 000	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	100 000		100 000	100 000
- Prêt BEI 2004-2019 .....	220 000	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	220 000		220 000	220 000
- Prêt BEI 2004-2019 .....	30 000	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	30 000		30 000	30 000
- Prêt BEI 2005-2020 .....	130 000	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	130 000		130 000	130 000
- Prêt BEI 1999-2011 .....	28 119	4.573%	4.573%	28 119		28 119	28 567
- Prêt BEI 2009-2021 .....	200 000	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	200 000		200 000	200 000
- Prêt CALYON / CFF 2009-2014 .....	60 237	Eur 3M + marge	3.217%	59 755		59 755	55 746
- Autres .....	40 684			40 216		40 216	42 881
<b>Total .....</b>	<b>847 152</b>			<b>846 202</b>	<b>-</b>	<b>846 202</b>	<b>847 389</b>

32.1. Catégories d'actifs et de passifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31.12.2010	Ventilation par catégories d'instruments financiers						
		Juste valeur		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture	
		Option JV (1)	Trading (2)				de juste valeur	de flux futurs
Autres actifs financiers non courants .....	135 733	-	-	2 751	60 950	-	37 206	34 826
Clients et comptes rattachés .....	637 450	-	-	-	637 450	-	-	-
Autres créances (3) .....	9 838	-	-	-	9 838	-	-	-
Autres actifs financiers courants .....	81 077	-	42 387	-	27 870	-	10 820	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	808 315	808 315	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 672 413</b>	<b>808 315</b>	<b>42 387</b>	<b>2 751</b>	<b>736 108</b>	<b>-</b>	<b>48 026</b>	<b>34 826</b>
Emprunts et dettes financières à long terme .....	2 766 219	-	-	-	-	2 764 906	-	1 313
Fournisseurs et comptes rattachés .....	448 491	-	-	-	-	448 491	-	-
Autres dettes (3) .....	181 876	-	-	-	-	181 876	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme .....	407 145	-	24 742	-	-	382 216	-	187
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>3 803 731</b>	<b>-</b>	<b>24 742</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 777 489</b>	<b>-</b>	<b>1 500</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31.12.2009	Ventilation par catégories d'instruments financiers						
		Juste valeur		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture	
		Option JV (1)	Trading (2)				de juste valeur	de flux futurs
Autres actifs financiers non courants .....	55 585	-	-	2 529	53 057	-	-	-
Clients et comptes rattachés .....	597 583	-	-	-	597 583	-	-	-
Autres créances (3) .....	22 973	-	-	-	22 973	-	-	-
Autres actifs financiers courants .....	98 228	-	56 653	-	21 756	-	18 440	1 379
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	744 844	744 844	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 519 213</b>	<b>744 844</b>	<b>56 653</b>	<b>2 529</b>	<b>695 369</b>	<b>-</b>	<b>18 440</b>	<b>1 379</b>
Emprunts et dettes financières à long terme .....	2 574 549	-	-	-	-	2 574 549	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés .....	452 007	-	-	-	-	452 007	-	-
Autres dettes (3) .....	160 895	-	-	-	-	160 895	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme .....	584 067	-	22 740	-	-	561 327	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>3 771 518</b>	<b>-</b>	<b>22 740</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 748 778</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Désignés comme tel à l'origine

(2) Désignés comme détenus à des fins de transaction

(3) Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

La juste valeur des actifs et passifs s'avère généralement très proche des valeurs bilantielles, les valeurs comptables correspondant quasi systématiquement à une approximation raisonnable de cette juste valeur.

## 32.2. Hiérarchie des justes valeurs

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2010 et 2009 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1: prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2: prix basés sur des données observables	Niveau 3: prix basés sur des données non observables	Total au 31.12.2010
<b>Actif :</b>				
Instruments dérivés .....	-	125 239	-	125 239
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	808 315	-	-	808 315
<b>Passif :</b>				
Instruments dérivés .....	-	26 242	-	26 242

<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1: prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2: prix basés sur des données observables	Niveau 3: prix basés sur des données non observables	Total au 31.12.2009
<b>Actif :</b>				
Instruments dérivés .....	-	76 472	-	76 472
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	744 844	-	-	744 844
<b>Passif :</b>				
Instruments dérivés .....	-	22 740	-	22 740

## 32.3. Analyse des risques liés aux instruments financiers.

### 32.3.1. Risques de taux.

La répartition des dettes financières taux fixe / taux variable est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31.12.2010		Au 31.12.2009	
	avant couverture	après couverture	avant couverture	après couverture
	Taux fixe .....	2 392 295	2 112 730	2 383 220
Taux variable .....	754 827	1 034 392	752 655	866 176
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés.....</b>	<b>3 147 122</b>	<b>3 147 122</b>	<b>3 135 875</b>	<b>3 135 875</b>

### Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe :

AÉROPORTS DE PARIS est soumis à la variabilité des charges futures sur la dette à taux variable. Une variation des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

Une variation instantanée de 1% (100 points de base) du taux d'intérêt du marché intervenant à la date de clôture, sur la base d'une dette nette constante, augmenterait les charges financières annuelles de 10,3 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, une variation identique aurait augmenté les charges financières annuelles de 8,7 millions d'euros.

AÉROPORTS DE PARIS détient des instruments financiers dérivés :

- de taux (swaps) pour une juste valeur de 57.620 milliers d'euros à l'actif du bilan et 25.959 milliers d'euros au passif ;
- de taux et de change (*cross-currency* swaps) pour une juste valeur de 66.145 milliers d'euros à l'actif du bilan et 283 milliers d'euros au passif ;
- de matière première (*commodity* swap) pour une juste valeur de 961 milliers d'euros à l'actif du bilan ;
- de change (vente à terme de devises) pour une juste valeur de 513 milliers d'euros à l'actif du bilan.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur s'analysent ainsi:

(en milliers d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 2 ans	Échéances entre 2 et 3 ans	Échéances entre 3 et 4 ans	Échéances entre 4 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Total au 31.12.2010	Juste valeur
Swaps payeurs taux variable & receveurs taux fixe .....	-	175 000	-	-	-	134 750	309 750	47 512
<b>Total .....</b>	<b>-</b>	<b>175 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>134 750</b>	<b>309 750</b>	<b>47 512</b>

Les montants notionnels des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie s'analysent ainsi:

(en milliers d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 2 ans	Échéances entre 2 et 3 ans	Échéances entre 3 et 4 ans	Échéances entre 4 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Total au 31.12.2010	Juste valeur
Swaps payeurs taux fixe & receveurs taux fixe .....	-	-	-	-	165 800	-	165 800	33 865
Swaps payeurs taux fixe & receveurs taux variable .....	1 892	2 203	2 827	52 834	-	-	59 756	(1 500)
<b>Total .....</b>	<b>1 892</b>	<b>2 203</b>	<b>2 827</b>	<b>52 834</b>	<b>165 800</b>	<b>-</b>	<b>225 556</b>	<b>32 365</b>

Les montants notionnels des dérivés non qualifiés de couverture s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 2 ans	Échéances entre 2 et 3 ans	Échéances entre 3 et 4 ans	Échéances entre 4 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Total au 31.12.2010	Juste valeur
Swaps payeurs taux variable & receveurs taux fixe .....	200 000	-	-	350 000	-	-	550 000	42 388
Swaps payeurs taux variable & receveurs taux variable ...	1 662	1 662	1 662	831	-	-	5 817	(283)
Swaps payeurs taux fixe & receveurs taux variable ...	200 000	-	-	350 000	-	-	550 000	(24 459)
<b>Total .....</b>	<b>401 662</b>	<b>1 662</b>	<b>1 662</b>	<b>700 831</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 105 817</b>	<b>17 646</b>

Le portefeuille de dérivés non qualifiés de couverture est exclusivement constitué de swaps retournés figeant une marge fixe. Cette partie de ce portefeuille de dérivés est donc très peu sensible à la variation des taux d'intérêt. Une baisse instantanée des taux d'intérêt de 1% au 31 décembre 2010 générerait une hausse de la juste valeur des dérivés de 165 milliers d'euros en contrepartie d'un produit financier.

Quant aux dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, une baisse instantanée des taux d'intérêts de 1% entraînerait une baisse de la juste valeur de ces dérivés de 980 milliers d'euros en contrepartie des autres éléments de résultat global.

Les dérivés non qualifiés de couverture ont généré un gain de 3.197 milliers d'euros sur l'exercice 2010.

### 32.3.2. Risques de change.

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante après prise en compte de l'effet des swaps de change et de taux adossés aux emprunts obligataires émis en francs suisses :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31.12.2010</b>	<b>Euro</b>	<b>USD</b>	<b>GBP</b>	<b>Autres devises</b>
Autres actifs financiers non courants .....	135 733	113 011	22 297	331	94
Clients et comptes rattachés .....	637 450	595 088	5 767	12 484	24 111
Autres créances <b>(1)</b> .....	9 838	8 639	595	285	319
Autres actifs financiers courants .....	81 077	80 048	47	-	982
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	808 315	799 039	2 574	495	6 207
<b>Total des actifs financiers</b> .....	<b>1 672 413</b>	<b>1 595 824</b>	<b>31 280</b>	<b>13 594</b>	<b>31 715</b>
Emprunts et dettes financières à long terme .....	2 766 218	2 762 976	-	3 242	-
Fournisseurs et comptes rattachés .....	448 491	439 445	1 991	1 752	5 303
Autres dettes <b>(1)</b> .....	181 876	154 321	1 256	17 794	8 505
Emprunts et dettes financières à court terme .....	407 145	402 029	16	4 881	219
<b>Total des passifs financiers</b> .....	<b>3 803 731</b>	<b>3 758 772</b>	<b>3 263</b>	<b>27 670</b>	<b>14 026</b>

*(1) Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'LAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.*

Les autres devises portent principalement sur le riyal d'Arabie saoudite (SAR), le dirham des Émirats arabes unis (AED), le franc suisse (CHF), le dinar libyen (LYD), le dinar jordanien (JOD), le peso mexicain (MXN) et le dirham marocain (MAD).

Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants:

	<b>Au 31.12.2010</b>		<b>Au 31.12.2009</b>	
	<b>Cours de clôture</b>	<b>Cours moyen</b>	<b>Cours de clôture</b>	<b>Cours moyen</b>
Dollar des États-Unis (USD) .....	0,74839	0,75369	0,69416	0,71774
Livre Sterling (GBP) .....	1,16171	1,16517	1,12600	1,12227
Peso mexicain (MXN) .....	0,06043	0,05969	0,05285	0,05324
Dinar jordanien (JOD) .....	1,05652	1,06293	0,97895	1,01519
Dinar libyen (LYD) .....	0,59684	0,59449	0,56259	0,57386
Dirham marocain (MAD) .....	0,08949	0,08967	0,08824	0,08895
Roupie mauricienne (MUR) .....	0,02463	0,02471	0,02283	0,02266

#### Analyse de sensibilité :

Une augmentation de 10 % de l'euro par rapport à l'ensemble des devises aurait eu pour conséquence, au 31 décembre 2010, une baisse des capitaux propres et du résultat de l'ordre de 3 millions d'euros, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

Une diminution de 10% de l'euro par rapport aux devises ci-dessus, au 31 décembre 2010, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment.

#### Couverture de change :

Dans le cadre de sa politique de couverture (*cf. note 5.4.2*), ADP Ingénierie a procédé en 2010 à de nouvelles ventes à terme de devises pour 21 millions d'USD à un cours moyen de 0,7975, dont la livraison s'étale de

janvier à décembre 2011. La juste valeur de ces ventes à terme inscrite en Autres actifs financiers courants à l'actif du bilan consolidé est passée de 120 milliers d'euros au 31 décembre 2009 à 513 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

### 32.3.3. Risques de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit au 31 décembre 2010 :

(en milliers d'euros)	Montant au bilan du 31.12.2010	Total des échéances contractuelles au 31.12.2010	0 - 1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires .....	2 181 202	2 189 307	284 973	333 600	300 000	410 849	199 936	659 949
Emprunts bancaires .....	846 202	846 822	30 463	3 418	42 113	53 929	(101)	717 000
Dettes financières de location-financement .....	855	1 182	328	214	224	234	182	-
Dépôts et cautionnements reçus .....	19 486	18 724	-	48	-	-	-	18 676
Autres emprunts et dettes assimilées .....	3 990	3 989	3 506	292	129	58	-	5
Intérêts sur emprunts .....	82 469	554 631	114 337	98 392	80 834	66 949	40 753	153 366
Comptes-courants .....	5 724	5 724	5 724	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants .....	7 194	7 194	7 194	-	-	-	-	-
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés..</b>	<b>3 147 122</b>	<b>3 627 574</b>	<b>446 525</b>	<b>435 964</b>	<b>423 299</b>	<b>532 019</b>	<b>240 770</b>	<b>1 548 996</b>
Fournisseurs et comptes rattachés .....	448 491	448 491	448 491	-	-	-	-	-
Autres dettes (1) .....	181 876	181 876	181 876	-	-	-	-	-
<b>Dettes en coût amorti.....</b>	<b>3 777 489</b>	<b>4 257 940</b>	<b>1 076 891</b>	<b>435 964</b>	<b>423 299</b>	<b>532 019</b>	<b>240 770</b>	<b>1 548 996</b>
<b>Swaps de couverture :</b>								
- Décaissements .....		51 748	11 370	9 944	9 904	9 926	9 035	1 570
- Encaissements .....		(76 944)	(19 011)	(19 056)	(10 283)	(10 283)	(10 283)	(8 029)
	<b>(80 839)</b>	<b>(25 196)</b>	<b>(7 641)</b>	<b>(9 112)</b>	<b>(378)</b>	<b>(357)</b>	<b>(1 248)</b>	<b>(6 460)</b>
<b>Swaps de trading :</b>								
- Décaissements .....		101 652	29 228	28 184	28 137	16 103	-	-
- Encaissements .....		(119 493)	(40 523)	(30 507)	(30 514)	(17 950)	-	-
	<b>(17 645)</b>	<b>(17 842)</b>	<b>(11 295)</b>	<b>(2 322)</b>	<b>(2 378)</b>	<b>(1 847)</b>	-	-
<b>Couverture de change :</b>								
- Décaissements .....		15 716	15 716	-	-	-	-	-
- Encaissements .....		(16 203)	(16 203)	-	-	-	-	-
	<b>(513)</b>	<b>(487)</b>	<b>(487)</b>	-	-	-	-	-
<b>Total.....</b>	<b>3 678 492</b>	<b>4 214 416</b>	<b>1 057 469</b>	<b>424 529</b>	<b>420 543</b>	<b>529 816</b>	<b>239 522</b>	<b>1 542 536</b>

(1) Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, tels que les dettes fiscales et sociales.

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi au 31 décembre 2010 :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2010	0 - 1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur des sociétés mises en équivalence .....	6 807	980	1 551	907	1 017	1 231	1 121
Créances sur des coentreprises .....	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances rattachées à des participations.....	13 928	3 148	2 201	1 763	1 102	1 687	4 027
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations .	138	138	-	-	-	-	-
Prêts .....	9 295	1 750	1 201	957	814	684	3 889
Comptes-courants sur des sociétés mises en équivalence .....	-	-	-	-	-	-	-
Autres comptes-courants .....	22 664	17 159	-	-	-	-	5 505
Dépôts et cautionnements .....	2 290	2	2 122	2	3	-	161
Créance de location financement bailleur .....	33 212	4 214	3 875	3 535	3 237	2 987	15 364
Créances sur cessions d'immobilisations .....	6	6	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers.....	480	474	-	6	-	-	-
Clients et comptes rattachés .....	637 450	637 450	-	-	-	-	-
Autres créances (1).....	9 838	9 838	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances .....</b>	<b>736 108</b>	<b>675 159</b>	<b>10 950</b>	<b>7 170</b>	<b>6 173</b>	<b>6 589</b>	<b>30 067</b>

(1) Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.

Les intérêts sur emprunts à taux variable ont été calculés sur la base des derniers taux Euribor connus lors de l'établissement des comptes consolidés.

### 32.3.4. Risques de crédit

#### Exposition au risque de crédit :

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante:

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31.12.2010</b>	<b>Au 31.12.2009</b>
Actifs financiers disponibles à la vente .....	2 751	2 529
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat .....	42 387	56 653
Prêts et créances .....	736 108	695 369
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	808 315	744 844
Swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture .....	82 852	19 819
<b>Total.....</b>	<b>1 672 413</b>	<b>1 519 213</b>

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31.12.2010</b>	<b>Au 31.12.2009</b>
Compagnies aériennes .....	237 557	237 085
Autres .....	399 893	360 498
<b>Total.....</b>	<b>637 450</b>	<b>597 583</b>

La valeur comptable des créances commerciales comptabilisées au titre du client le plus important du Groupe, à savoir le groupe AIR FRANCE-KLM, s'élève à 125.222 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi au 31 décembre 2010 :

Créances non échues .....	106 232
Créances échues et non dépréciées:	
- depuis 1 à 30 jours .....	453 196
- depuis 31 à 90 jours .....	22 409
- depuis 91 à 180 jours .....	7 809
- depuis 181 à 360 jours .....	7 299
- depuis plus de 360 jours .....	78 214
<b>Prêts et créances à moins d'un an (selon échéancier en note 32.3.3) ....</b>	<b>675 159</b>

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée en note 26. Quant aux pertes de valeurs, elles sont analysées en note 14.4.

Sur la base de l'historique des taux de défaillance, le groupe estime qu'aucune dépréciation ni perte de valeur complémentaires ne sont à comptabiliser au titre des créances commerciales non échues ou échues de moins de 90 jours.

### Note 33 - Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période:

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31.12.2010</b>	<b>Au 31.12.2009</b>
Subventions d'investissements .....	35 151	29 147
Autres .....	27 063	20 444
<b>Total.....</b>	<b>62 214</b>	<b>49 591</b>

Le poste "Autres" inclut notamment le montant estimé de l'option d'achat des intérêts minoritaires dans ROISSY CONTINENTAL SQUARE. Ce montant s'élève à 22.485 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (15.974 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

### Note 34 - Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit:

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31.12.2010</b>	<b>Au 31.12.2009</b>
Fournisseurs d'exploitation .....	223 645	249 613
Fournisseurs d'immobilisations .....	224 846	202 395
<b>Total.....</b>	<b>448 491</b>	<b>452 007</b>

Ces montants sont échus dans les douze mois suivant la clôture, tant au 31 décembre 2010 qu'au 31 décembre 2009.

L'exposition des dettes fournisseurs et autres créiteurs du Groupe aux risques de change et de liquidité est présentée dans la note 32.

## Note 35 - Autres dettes et produits constatés d'avance

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant:

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31.12.2010</b>	<b>Au 31.12.2009</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes .....	22 113	7 247
Dettes sociales.....	188 601	179 370
Dettes fiscales (hors impôt exigible).....	42 661	40 241
Autres dettes.....	159 764	153 648
Produits constatés d'avance .....	147 727	137 324
<b>Total.....</b>	<b>560 866</b>	<b>517 831</b>

Ces montants sont échus dans les douze mois suivant la clôture, tant au 31 décembre 2010 qu'au 31 décembre 2009.

Les Autres dettes incluent notamment:

- les aides aux riverains s'élevant à 67.116 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (61.888 milliers d'euros au 31 décembre 2009) ;
- les avoirs à établir s'élevant à 69.794 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (71.602 milliers d'euros au 31 décembre 2009) au niveau de la société-mère.

Les produits constatés d'avance comprennent principalement :

- des redevances domaniales, soit 66.202 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (63.734 milliers d'euros au 31 décembre 2009) ;
- la location du terminal T2G, soit 48.137 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (51.025 milliers d'euros au 31 décembre 2009) ;
- la location du Trieur-Bagage Est, soit 17.181 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

## Note 36 - Flux de trésorerie

### 36.1. Définition de la trésorerie

La trésorerie, dont les variations sont analysées dans le Tableau des flux de trésorerie, se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31.12.2010</b>	<b>Au 31.12.2009</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	808 315	744 844
Concours bancaires courants (1).....	(7 194)	(3 572)
<b>Trésorerie (selon Tableau des flux de trésorerie).....</b>	<b>801 121</b>	<b>741 272</b>

(1) figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme

### 36.2. Investissements corporels et incorporels

Le montant des investissements corporels et incorporels s'analyse ainsi:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Investissements incorporels (cf. note 21) .....	18 178	21 739
Investissements corporels (cf. note 22) .....	482 499	406 699
Immeubles de placement (cf. note 23) .....	78	553
<b>Investissements corporels et incorporels (selon Tableau des flux de trésorerie).....</b>	<b>500 756</b>	<b>428 991</b>

Le détail de ces investissements s'établit ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Développement des capacités.....	228 338	169 096
Restructuration.....	17 039	23 520
Rénovation et qualité.....	157 822	113 437
Développement immobilier.....	14 636	37 151
Sûreté.....	37 762	32 789
FEST.....	41 827	49 478
Autres.....	3 332	3 520
<b>Total .....</b>	<b>500 756</b>	<b>428 991</b>

Les projets majeurs réalisés par AÉROPORTS DE PARIS en 2010 concernent :

- le S4,
- la jonction AC,
- la géothermie d'Orly.

### 36.3. Acquisition de filiales (nette de la trésorerie acquise)

Le montant d'acquisition 2010 de 325 milliers d'euros correspond exclusivement au complément de prix payé par HUB TELECOM sur les titres HUB TELECOM REGION acquis en 2007.

Les acquisitions effectuées en 2009 s'analysaient comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Masternaut (France)	Masternaut Three X (UK)	Roissy Continental Square	Au 31.12.2009
Prix d'acquisition des titres .....	(18 600)	(6 684)	(41 220)	(66 504)
Frais d'acquisition .....	(2 159)	(1 251)	(1 492)	(4 902)
Remboursement compte-courant à Sanef .....	(6 000)			(6 000)
Trésorerie des entités acquises .....	1 319	(437)	1 306	2 188
<b>Acquisition de filiales (nette de la trésorerie acquise) ....</b>	<b>(25 440)</b>	<b>(8 372)</b>	<b>(41 406)</b>	<b>(75 218)</b>

## Note 37 - Informations relatives aux parties liées

Les transactions et soldes entre les filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminés en consolidation et ne sont pas présentés dans cette note.

Les principaux soldes relatifs aux sociétés mises en équivalence et aux participations non consolidées portent sur des créances dont le détail est donné en note 24. Quant aux transactions effectuées avec ces dernières sociétés au cours de la période, elles ne s'avèrent pas significatives.

De la même façon, les transactions effectuées avec les autres sociétés contrôlées par l'Etat et avec lesquelles AÉROPORTS DE PARIS a des administrateurs communs ne sont pas significatives.

La rémunération des mandataires sociaux de la société-mère se présente ainsi au titre des exercices 2010 et 2009 :

(en milliers d'euros)

Dirigeant concerné	Fonction	Avantages à court terme (1) BRUT		Avantages à court terme (1) CHARGES		TOTAL 2010	
		Dû	Versé	Dû	Versé	Dû	Versé
		Pierre GRAFF	Président Directeur Général	554	583	177	187
François RUBICHON	Directeur Général Délégué	435	459	140	148	575	607
<b>Total</b>		<b>989</b>	<b>1 042</b>	<b>317</b>	<b>335</b>	<b>1 306</b>	<b>1 377</b>

(en milliers d'euros)

Dirigeant concerné	Fonction	Avantages à court terme (1) BRUT		Avantages à court terme (1) CHARGES		TOTAL 2009	
		Dû	Versé	Dû	Versé	Dû	Versé
		Pierre GRAFF	Président Directeur Général	573	547	184	176
François RUBICHON	Directeur Général Délégué	451	428	143	146	594	574
<b>Total</b>		<b>1 024</b>	<b>975</b>	<b>327</b>	<b>322</b>	<b>1 351</b>	<b>1 297</b>

(1) Par Avantages à court terme, il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés.

La rémunération des autres membres du Comité exécutif (hors mandataires sociaux) s'est élevée à 2.396 milliers d'euros au titre de 2010 (2.440 milliers d'euros au titre de 2009).

Les mandataires sociaux et autres membres du Comité exécutif n'ont bénéficié d'aucun paiement en actions en 2009 et 2010. Aucune indemnité de fin de contrat de travail ne leur a été versée en 2009 et 2010.

Le Président-directeur général ne bénéficie d'aucun régime spécifique de retraite, ni de prime de départ. Le Directeur général délégué ne bénéficie d'aucun régime spécifique de retraite.

Une convention, approuvée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010, prévoit le versement d'une indemnité qui serait versée au Directeur Général Délégué en cas de révocation ou de non reconduction de son mandat venu à échéance. Au 31 décembre 2010 cette indemnité est estimée à 544 milliers d'euros. Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun autre avantage à long terme.

D'autre part des provisions au titre des indemnités de départ en retraite et d'un régime de retraite supplémentaire sont constituées pour les autres membres du Comité exécutif (hors mandataires sociaux). Le montant provisionné au 31 décembre 2010 au titre de ces personnes s'élève au total à 510 milliers d'euros (540 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008 a voté l'attribution de jetons de présence aux administrateurs non salariés. Pour l'exercice 2010, ces jetons de présence seront versés en 2011 pour un montant de 98 milliers d'euros. Au titre de 2009, les jetons de présence ont été versés en 2010 pour 133 milliers d'euros. Les administrateurs non salariés n'ont perçu aucun autre avantage distribué par AÉROPORTS DE PARIS.

Les administrateurs salariés ont uniquement perçu leurs salaires et autres avantages du personnel dans le cadre des rémunérations normales prévues par le statut du personnel d'AÉROPORTS DE PARIS.

## Note 38 - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan et les actifs et passifs éventuels se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31.12.2010</b>	<b>Au 31.12.2009</b>
<b>Engagements donnés</b>		
Avals, cautions .....	4 896	6 795
Garanties à première demande .....	57 975	49 248
Suretés hypothécaires.....	68 310	68 310
Engagements irrévocables d'acquisitions d'immobilisations.....	314 673	373 932
Autres.....	77 517	32 975
<b>Total .....</b>	<b>523 371</b>	<b>531 260</b>
<b>Engagements reçus</b>		
Avals, cautions .....	63 284	78 746
Garanties à première demande .....	192 977	211 911
Autres.....	5 775	6 867
<b>Total .....</b>	<b>262 036</b>	<b>297 524</b>

Les avals et cautions correspondent principalement à des cautions accordées sur prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par AÉROPORTS DE PARIS pour le compte d'ADP INGÉNIERIE et AÉROPORTS DE PARIS MANAGEMENT au bénéfice de divers clients de ces filiales.

Les garanties à première demande ont été exclusivement données par les filiales ADP INGÉNIERIE et AÉROPORTS DE PARIS MANAGEMENT au titre de la bonne exécution de leurs contrats internationaux.

Les engagements reçus proviennent principalement des garanties reçues des bénéficiaires d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public), de baux civils et de concessions commerciales, ainsi que de fournisseurs.

Par ailleurs, en application de l'article 53 du cahier des charges d'AÉROPORTS DE PARIS, le ministre chargé de l'aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération d'apport, de cession ou de création de sûreté qui concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à AÉROPORTS DE PARIS. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aérodromes détenus par AÉROPORTS DE PARIS, un pourcentage de 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versé à l'Etat. Cette disposition concerne notamment les Aérodromes d'Aviation Générale.

## Note 39 - Informations sur les coentreprises

Les états financiers des coentreprises consolidées par intégration proportionnelle peuvent se résumer ainsi:

<i>(en milliers d'euros)</i>	SCI Cœur d'Orly Bureaux	SNC Cœur d'Orly Commerces	Duty Free Paris	Société de Distribution Aéroportuaire	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
<b>BILAN:</b>						
Actifs non courants .....	27 162	5 081	4 318	13 266	49 827	46 768
Actifs courants .....	2 717	364	8 138	52 202	63 421	51 701
<b>Total Actifs</b> .....	<b>29 879</b>	<b>5 445</b>	<b>12 456</b>	<b>65 468</b>	<b>113 248</b>	<b>98 469</b>
Capitaux propres .....	6 505	1 335	(7 255)	5 525	6 110	15 493
Passifs non courants .....	-	-	-	564	564	484
Passifs courants .....	23 374	4 110	19 711	59 379	106 574	82 492
<b>Total Capitaux propres et Passifs</b> .....	<b>29 879</b>	<b>5 445</b>	<b>12 456</b>	<b>65 468</b>	<b>113 248</b>	<b>98 469</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT :</b>						
Produits .....	5 994	744	33 950	415 947	456 635	399 806
Charges .....	(6 872)	(984)	(40 161)	(403 522)	(451 539)	(390 371)
<b>Résultat net</b> .....	<b>(878)</b>	<b>(240)</b>	<b>(6 211)</b>	<b>12 425</b>	<b>5 096</b>	<b>9 435</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE :</b>						
Provenant des activités opérationnelles .....	2 546	(297)	(4 605)	27 902	25 546	20 847
Utilisés pour les activités d'investissement .....	(5 981)	(741)	(3 643)	(7 277)	(17 642)	(15 276)
Provenant des activités de financement .....	2 313	603	9 500	(16 182)	(3 766)	(9 449)
<b>Flux globaux relatifs aux coentreprises</b> .....	<b>(1 122)</b>	<b>(435)</b>	<b>1 252</b>	<b>4 443</b>	<b>4 138</b>	<b>(3 878)</b>

## Note 40 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les montants des honoraires de commissaires aux comptes enregistrés en 2010 et 2009 sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Année 2010		Année 2009	
	KPMG	ERNST & YOUNG	KPMG	ERNST & YOUNG
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</b>				
- société-mère .....	326	326	336	329
- filiales intégrées globalement .....	257	127	217	130
	<b>583</b>	<b>453</b>	<b>553</b>	<b>459</b>
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :</b>				
- société-mère .....	228	75	142	171
- filiales intégrées globalement .....	9	7	9	-
	<b>237</b>	<b>82</b>	<b>151</b>	<b>171</b>
<b>TOTAL</b> .....	<b>820</b>	<b>535</b>	<b>704</b>	<b>630</b>

## Note 41 - Liste des sociétés du périmètre de consolidation

Entités	Adresse	Pays	Siren	% intérêt	% contrôle	Filiale de
AÉROPORTS DE PARIS	291 boulevard Raspail 75014 PARIS	France	552 016 628	MÈRE	MÈRE	
<b>FILIALES (intégrées globalement)</b>						
ADP INGENIERIE	Aéroport d'Orly Parc central Zone sud - Bâtiment 641 91200 ATHIS-MONS	France	431 897 081	100,00%	100,00%	ADP
ADPi MIDDLE EAST	Immeuble Baz - Rue Surssock BEYROUTH	Liban		80,00%	80,00%	ADPI
ADPi LIBYA	El Nasser Street TRIPOLI	Libye		65,00%	65,00%	ADPI
AÉROPORTS DE PARIS MANAGEMENT	291 boulevard Raspail 75014 PARIS	France	380 309 294	100,00%	100,00%	ADP
JORDAN AIRPORT MANAGEMENT	Ali Sharif Zu'bi Law Office PO Box 35267 AMMAN 11180	Jordanie		100,00%	100,00%	ADPM
ADPM MAURITIUS	C/o Legis Corporate Secretarial Services Ltd 3 rd Floor, Jamalacs Building, Vieux Conseil Street, PORT-LOUIS	République de Maurice		100,00%	100,00%	ADPM
HUB TÉLÉCOM	Roissypole - Le Dôme 4 rue de la Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	437 947 666	100,00%	100,00%	ADP
HUB TELECOM REGION	Aéroport de Lyon Saint-Exupery 69124 COLOMBIER-SAUGNIEU	France	387 868 821	100,00%	100,00%	HUB T.
MASTERNAUT INTERNATIONAL	4 rue Charles Cros 27400 LOUVIERS	France	417 555 430	93,05%	93,05%	HUB T.
MASTERNAUT	5 rue Salomon de Rothschild 92150 SURESNES	France	419 476 593	93,05%	93,05%	MASTERNAUT INTERNATIONAL
SOFTRACK	5 rue Charles Duchesne 13290 AIX EN PROVENCE	France	444 046 742	88,40%	88,40%	MASTERNAUT INTERNATIONAL
MASTERNAUT TELEMATICS	4 rue Charles Cros 27400 LOUVIERS	France	428 678 916	93,05%	93,05%	MASTERNAUT
MASTERNAUT UK	Priory Park, Great North Road Aberford Leeds WEST YORKSHIRE LS25 3DF	Grande- Bretagne		93,05%	93,05%	MASTERNAUT INTERNATIONAL
THREE X COMMUNICATION	Priory Park, Great North Road Aberford Leeds WEST YORKSHIRE LS25 3DF	Grande- Bretagne		93,05%	93,05%	MASTERNAUT UK
THREE X BUSINESS SOLUTIONS	Priory Park, Great North Road Aberford Leeds WEST YORKSHIRE LS25 3DF	Grande- Bretagne		93,05%	93,05%	THREE X COMMUNICATION
THREE X MANAGED SERVICES	Bunkers Hill , Great North Road Aberford Leeds WEST YORKSHIRE LS25 3DF	Grande- Bretagne		93,05%	93,05%	MASTERNAUT UK

Liste des sociétés du périmètre de consolidation (suite) :

Entités	Adresse	Pays	Siren	% intérêt	% contrôle	Filiale de
ALYZIA HOLDING	Roissypole - Le Dôme 4 rue de la Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	552 134 975	100,00%	100,00%	ADP
ALYZIA	Roissypole - Le Dôme 4 rue de la Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	484 821 236	100,00%	100,00%	ALYZIA HOLDING
ALYZIA SURETÉ	Roissypole - Le Dôme 4 rue de la Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	411 381 346	100,00%	100,00%	ALYZIA
COEUR D'ORLY INVESTISSEMENT	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	504 143 207	100,00%	100,00%	ADP
COEUR D'ORLY COMMERCES INVESTISSEMENT	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	504 333 063	100,00%	100,00%	CCEUR D'ORLY INVESTISSEMENT
ROISSY CONTINENTAL SQUARE	291 boulevard Raspail 75014 PARIS	France	509 128 203	100,00%	100,00%	ADP
<b>COENTREPRISES (intégrées proportionnellement)</b>						
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION AÉROPORTUAIRE	114 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	France	448 457 978	50,00%	50,00%	ADP
DUTY FREE PARIS	1 place de Londres Continental Square 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	509 563 094	50,00%	50,00%	ADP
SCI COEUR D'ORLY BUREAUX	8 avenue Delcasse 75008 PARIS	France	504 255 118	50,00%	50,00%	CCEUR D'ORLY INVESTISSEMENT
SNC COEUR D'ORLY COMMERCES	8 avenue Delcasse 75008 PARIS	France	504 831 207	50,00%	50,00%	CCEUR D'ORLY COMM. INVEST.
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence)</b>						
SCI ROISSY SOGARIS	Avenue de Versailles RN 186 94150 RUNGIS	France	383 484 987	40,00%	40,00%	ADP
SCHIPHOL GROUP	Evert van de Beekstraat 202 1118CP LUCHTHAVEN SCHIPHOL	Pays-Bas		8,00%	8,00%	ADP
SETA	Viaducto Miguel Aléman 81 piso 2, Col. Escandon MEXICO	Mexique		25,50%	25,50%	ADPM
LIÈGE AIRPORT	Aéroport de Bierset 4460 GRÂCE-HOLLOGNE	Belgique		25,60%	25,60%	ADPM
CIRES TELECOM	Zone Franche de Ksar El Majaz, Oued R'Mel 93000 ANJRA	Maroc		49,00%	49,00%	HUB T.
BOLLORÉ TELECOM	31 quai de Dion Bouton 92800 PUTEAUX	France	487 529 232	10,52%	10,52%	HUB T.

## Note 42 - Événements postérieurs à la clôture

L'entreprise n'est pas actuellement en mesure d'évaluer les éventuelles conséquences, notamment financières, des événements récents en Libye sur l'exécution du contrat de sa filiale ADP Ingénierie relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du nouvel aéroport de Tripoli. En 2010, le chiffre d'affaires d'ADP Ingénierie en Libye a été de 23 millions d'euros.